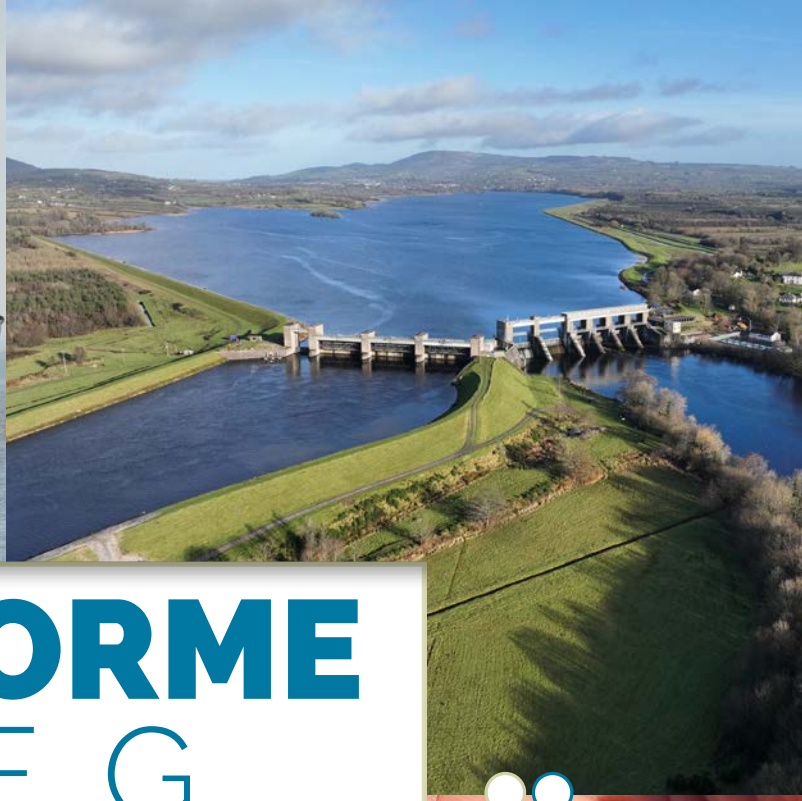

LA NORME SEG

Un code de conduite pour un secteur responsable de l'anguille

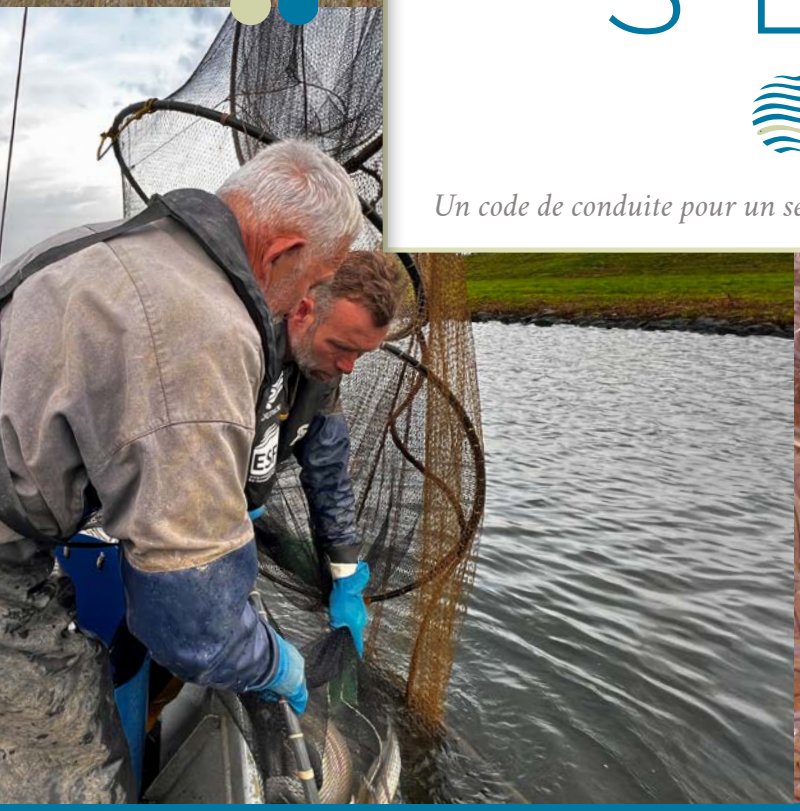

Sustainable *Eel* Group

iseal CODE COMPLIANT

Tous droits réservés: ©Sustainable Eel Group
Version 7.4
1er mai 2025

Pour plus d'information, veuillez voir:
www.sustainableeelgroup.org
Ou contactez-nous à:
standard@sustainableeelgroup.org

Adresse enregistrée:
Sustainable Eel Group VZW
Rond Point Schuman 6
Box 5
1040 Bruxelles
Belgique

Versions émises

N° DE VERSION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION
1	Novembre 2010	Version initiale avant les COMITE DE PILOTAGE
2	Janvier 2011	Modifications suite à plusieurs pilotes
3	13 mai 2011	Amendements à la norme suite à d'autres pilotes
4	15 novembre 2012	Ajout de la section Traçabilité, modification de la norme
5	21 juin 2013	Examen de toutes les composantes de la norme, nouvelle ébauche préparée pour examen.
5.1	17 octobre 2016	Mise à jour pour tenir compte des modifications apportées au site Web de SEG avec .org au lieu de .com
5.2	25 novembre 2016	Suppression du lien vers le document existant
6.0	Juin 2018	Révision substantielle sur 12 mois et consultation approfondie des parties prenantes
6.0a	20 décembre	Révisions mineures à la suite des commentaires de l'auditeur
6.1	Juillet 2022	Révisions mineures à la suite des commentaires de l'auditeur
7.0	16 novembre 2023	Révision substantielle sur 12 mois et consultation approfondie des parties prenantes
7.1	21 décembre 2023	Mise à jour de la section 1 pour clarifier la compétence juridique
7.2	17 janvier 2024	Mise à jour du critère 1.4 pour clarifier que la séparation dans les viviers s'applique à tous les opérateurs, pas seulement aux élevages d'anguilles.
7.3	1er novembre 2014	Changement d'adresse enregistrée
7.4	1er mai 2025	Mise à jour de la clause UBO, section 9.3 & critère 1.6 ; mise à jour des graphiques de l'indice CIEM (ICES) des civelles.

La présente Norme est la propriété de Sustainable Eel Group.

Sustainable *Eel* Group

Table des matières

1. Applicabilité et responsabilité 4
2. The Sustainable Eel Group – notre objectif 4
3. Objet de la norme 5
4. Champ d'application 5
5. L'utilisation responsable et l'anguille européenne 6
6. Autres normes et ISEAL 13
7. Processus d'élaboration et de révision des normes 13
8. Amélioration constante 13
9. Fonctionnement de la norme 14
10. La norme 18
    - Composante 1 - Exigences de base 18
      - Engagement à la légalité
      - Contribution aux projets de conservation de l'anguille
      - Commerce d'anguilles provenant de sources responsables
      - Traçabilité
      - Atténuer le risque de réputation
    - Composante 2 - Pêche de la civelle 26
    - Composante 3 - Pêche à l'anguille jaune et argentée 32
    - Composante 4 - Achat et commerce d'anguilles 37
    - Composante 5 - Élevage d'anguilles 42
    - Composante 6 - Repeuplement 48
    - Composante 7 - Transformation, vente en gros et au détail 51
11. Assurance 53
12. Mesure de l'impact 54

1. Applicabilité et responsabilité

Le Sustainable Eel Group (SEG) est responsable du contenu et de la publication de la norme SEG.
La langue officielle et de travail de la norme SEG est l'anglais. Il est traduit et mis à disposition actuellement en français, néerlandais, allemand et espagnol. D'autres traductions seront fournies sur demande. Toutes les traductions sont effectuées sous la supervision et la responsabilité du Sustainable Eel Group.
La langue officielle de la norme et du système associé est l'anglais. En cas d'incohérence due à la traduction, il sera fait référence à la version anglaise par défaut.
Il est applicable à partir du 20 novembre 2023.
La dernière version et les traductions sont disponibles sur :
https://www.sustainableeelgroup.org/download/
Les utilisateurs de la norme (clients et organismes d'évaluation de la conformité) sont responsables de s'assurer qu'ils utilisent la dernière version au moment de l'évaluation.
La norme SEG est révisée au moins tous les cinq ans. La prochaine révision complète est prévue en 2028.

La norme SEG traverse les frontières des Etats, va au delà et est destinée à s'appliquer à la capture et au commerce de l'anguille européenne dans son aire de répartition naturelle (voir section 4. ci-dessous). Cependant, SEG est une organisation enregistrée en Belgique et, par conséquent, le droit de l'UE a la primauté et les entreprises et organisations souhaitant être évaluées selon cette norme volontaire doivent être pleinement conformes à toute la législation pertinente de l'UE.

SEG a travaillé dur depuis 2010 pour bâtir sa réputation, démontrer sa crédibilité et a influencé des changements majeurs dans le secteur de l'anguille en Europe et au-delà. Le conseil d'administration de SEG est fier de ses réalisations et continuera vigoureusement à poursuivre son objectif de rétablissement et de durabilité pour l'anguille européenne. SEG prendra toutes les mesures raisonnables pour protéger sa réputation et cette norme.

2. The Sustainable Eel Group – notre objectif

Le Sustainable Eel Group (SEG) est la principale collaboration internationale de scientifiques, de groupes de conservation, du secteur commercial et de conseillers, uniquement dédiée à la protection et au rétablissement de l'anguille européenne (Anguilla anguillaL.)
Nous sommes une organisation non gouvernementale à but non lucratif, avec des sièges sociaux à Bruxelles et au Royaume-Uni et des collaborateurs de toute l'Europe et au-delà. Notre influence doit être à l'échelle européenne pour aider l'anguille européenne, qui est un stock panmictique unique, mixte, génétiquement similaire.
Nous sommes un groupe de professionnels dévoués, engagés dans la rétablissement du stock ou récupération à long terme et la durabilité de l'anguille européenne.
Cela se reflète dans notre nom.

Notre approche

Nous souhaitons voir :

> Des populations d'anguilles sauvages biologiquement sûres, réparties dans toute leur aire de répartition naturelle, remplissant leur rôle dans le milieu aquatique, se rétablissant conformément à la protection visée par le règlement sur l'anguille.

Compte tenu de l'état épuisé du stock, cela nécessite une protection et une récupération majeures.

Ceci est défini plus en détail, avec les stratégies conçues pour y parvenir, dans notre 009 TThéorie du Changement [1].
Le stock d'anguilles européennes est réparti du Cap Nord jusqu'au delta du Nil, et dans presque toutes les eaux continentales entre les deux. Une grande partie de cette zone se trouve au sein de l'Union européenne qui a adopté un plan de protection de l'anguille, connu sous le nom de règlement sur l'anguille (règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil) [2].

1) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2024/01/009-SEG-Theory-of-Change-V2.0.pdf
2) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX%3A32007R1100

En outre, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a inscrit l'anguille à l'Annexe II, réglementant le commerce international de l'anguille (à travers les frontières extérieures de l'UE). Considérant que le règlement sur l'anguille et l'inscription sur la CITES visent à la protection et au rétablissement, comme nous le faisons, et que les deux ont un statut juridique contraignant, nos actions sont largement alignées sur celles-ci, et nous nous fixons pour objectif d'accélérer leur mise en œuvre, ou, si possible, de les dépasser.

3. Objet de la présente norme

Cette norme a été développée dans le cadre de notre solution pour la récupération du stock d'anguille européenne. Les objectifs de cette norme sont définis dans les 114 Termes de Référence [1] pour sa révision. Ces mesures sont résumées ci-après :

L'objectif de la norme SEG est de:

Définir des critères permettant d'évaluer chaque étape de la chaîne de traçabilité dans le secteur commercial de l'anguille visant la réduction de ses impacts négatifs et sa contribution à la protection et au rétablissement de la population d'anguilles.

dont les objectifs sont les suivants:

a) définir la responsabilité de la mise en œuvre au niveau de chaque titulaire de certificat individuel, par rapport aux objectifs de durabilité de SEG,
b) soutenir la collecte et la disponibilité des données nécessaires pour suivre l'efficacité de la norme dans la réalisation de ces objectifs,
c) offrir aux opérateurs la possibilité de démontrer des normes élevées et responsables,
d) conduire des normes élevées et responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la pêche au consommateur,
e) donner confiance aux détaillants et aux consommateurs qui souhaitent acheter de manière responsable,
f) définir et certifier des normes de pratique plus élevées que le simple respect de la loi,
g) être compatible avec d'autres normes pertinentes,
h) réduire et décourager la pêche et le commerce illégaux de l'anguille,
i) soutenir la mise en œuvre du règlement sur l'anguille, de l'inscription sur la CITES et d'autres lois pertinentes.

4. Champ d'application

La norme SEG s'applique à la pêche, à l'aquaculture, au commerce et au transport de l'anguille européenne Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758) et des produits de l'anguille dans les systèmes côtiers, estuariens et d'eau douce dans toute son aire de répartition naturelle.
La norme comprend des dispositions pour le suivi du commerce des anguilles vivantes et pour le commerce des produits de l'anguille, de la pêche jusqu'au consommateur final.
Géographiquement, il couvre l'aire biologique naturelle de l'anguille dans sa phase continentale, du nord-ouest de l'Afrique, à la Méditerranée, à l'ensemble de l'Europe, au Cap Nord de la Scandinavie. Le commerce illégal transcende ces frontières – les routes passent par des points de vente européens et nord-africains, principalement vers l'Extrême-Orient ; principalement la Chine.

1) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2023/11/114-SEG-Standard-Revision-2023-ToR-V2.0.pdf

5. L'utilisation responsable et l'anguille européenne

5.1 Le déclin de l'anguille européenne

Le stock d'anguilles est actuellement à son plus bas niveau historique, après un déclin de plusieurs décennies (voire des siècles). L'abondance des stocks et le rendement de la pêche ont diminué progressivement depuis au moins le milieu des années 1900, et le recrutement de jeunes anguilles dans l'océan a diminué rapidement de 1980 à 2010. Si rien n'avait changé, l'extinction aurait peut-être fini par se produire. Cependant, en 2007, l'UE a adopté le « règlement sur l'anguille », établissant un cadre pour la protection dans toute l'Europe, afin de rétablir le stock à son niveau d'abondance historique.

Tendances à long terme dans a) le recrutement, b) le rendement de la pêche et l'aquaculture. Données : a) CIEM 2024 [1], b) Dekker & Beaulaton 2016.

a) Le recrutement en tant qu'indice de suivi de la civelle (données du CIEM, 2024)

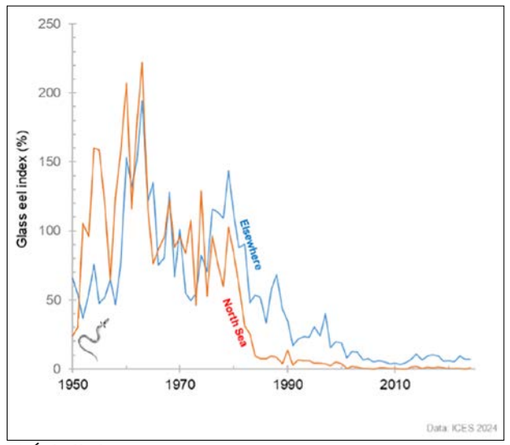

(i) Échelle linéaire

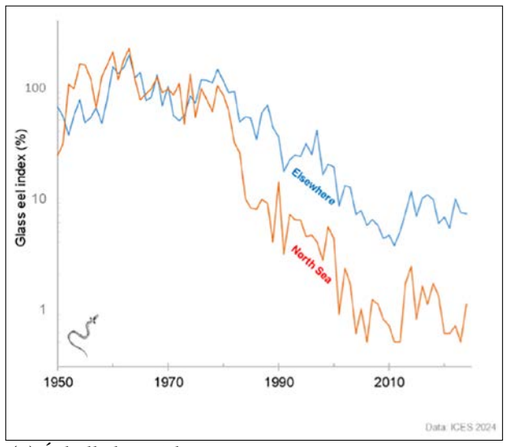

(ii) Échelle logarithmique

b) Débarquements et aquaculture

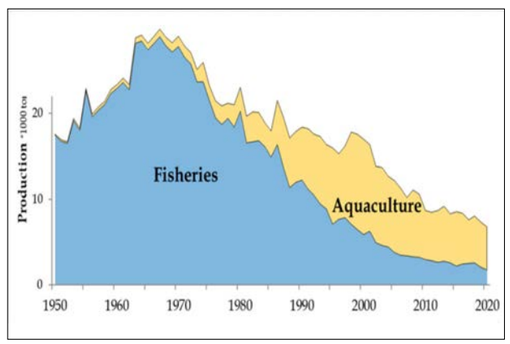

Depuis 2011, la baisse du recrutement observée depuis 30 ans s'est arrêtée et le recrutement actuel se situe entre 1 et 10% du niveau des années 1960-1970. L'indice de la mer du Nord et l'indice « Ailleurs » varient maintenant à un faible niveau, avec peu de tendance. C'est-à-dire : le recrutement s'est stabilisé après 2011 à un niveau bas, mais il ne s'est pas rétabli. La situation actuelle suggère que le changement de tendance pourrait être lié à la mise en œuvre de mesures de protection en vertu du règlement sur l'anguille, mais un lien de causalité ne peut pas encore être prouvé ou réfuté.

1) https://ices-library.figshare.com/articles/report/Joint_EIFAAC_ICES_GFCM_Working_Group_on_Eels_WGEEL_/27233457/3

5.2 Impacts sur l'anguille dans un système multi-acteurs

Le déclin du stock d'anguilles au cours du siècle dernier (ou depuis plus longtemps) est probablement lié à la perte d'habitat (récupération des terres), aux obstacles à la migration (gestion de l'eau), à la surpêche (à tous les stades de la vie), à la pollution de toutes sortes (produits chimiques, eaux usées, agriculture) et peut-être à de nombreux autres facteurs d'origine humaine. Il y a des milliers de pêcheurs professionnels, des millions de pêcheurs récréatifs, des millions de personnes vivant dans des habitats asséchés, et encore plus d'entre nous qui dépendent d'une bonne gestion de l'eau – et chacun d'entre eux a un impact sur le stock d'anguilles. C'est un système multi-acteurs.

Des millions de personnes ont un impact, et cet impact varie de la pêche directe et délibérée, aux impacts très indirects (ruissellement depuis les zones urbanisées) ; des impacts permanents qui peuvent être réduits ou inversés, aux impacts largement irréversibles tels que la perte d'habitats et la gestion de l'eau. Un déclin multifactoriel, nécessairement abordé dans un environnement multi-acteurs, sur une vaste étendue géographique.

C'est dans ce cadre très complexe que le Sustainable Eel Group a pris l'initiative, en 2010, d'élaborer une norme en tant que code de conduite pour le secteur de la pêche et du commerce de l'anguille. La norme fixe des conditions minimales pour une exploitation responsable, complétant la mise en œuvre des plans nationaux de gestion de l'anguille et du règlement sur l'anguille. Cependant, étant donné que la norme SEG ne concerne que le secteur de la pêche commerciale, elle ne couvre pas tous les facteurs et tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'anguille. Les questions liées à la gestion de l'eau, à la pollution, à la gestion de la faune et à la perte (d'accessibilité) d'habitats ne sont pas principalement ciblées. Pour cette raison, la norme n'influence pas tous les facteurs affectant le stock, et par conséquent, la norme ne formule pas ses objectifs en termes de résultat net, influencé par la somme de tous ces facteurs, mais dans l'effort fourni, et comment cela se rapporte aux options disponibles.

L'application de la norme SEG ne garantit donc pas à elle seule une protection adéquate pour parvenir à une pêche ou à un rétablissement durable : à elle seule, le secteur commercial n'est pas en mesure d'atteindre ces objectifs communs. Tout en contribuant aux objectifs partagés en tant qu'acteur responsable, le secteur commercial certifié ne peut être tenu responsable du résultat net tel qu'influencé par toutes les parties. Ce n'est que dans les plans nationaux de gestion de l'anguille (PGE) et le règlement sur l'anguille que tous les facteurs et tous les acteurs peuvent être pris en compte et, par conséquent, ce n'est qu'à ce niveau que le résultat net peut être évalué.

Alors que le règlement sur l'anguille et de nombreux Plans de gestion de l'anguille (PGA) permettent la poursuite de la pêche à l'anguille, malgré l'avis actuel du CIEM de cesser la pêche et tous les autres impacts d'origine humaine, cette norme est conçue pour exiger les pratiques les plus responsables dans le secteur de la pêche et de l'approvisionnement de l'anguille de sorte que, lorsque la pêche et le commerce sont autorisés, les normes sont élevées et les impacts évitables sont minimisés. Pour notre position sur les conseils du CIEM sur les impacts humains, voir: https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2021/11/SEG-considers-Zero-Catch-advice.pdf.

Visant un secteur commercial responsable et souscrivant aux politiques gouvernementales de protection et de restauration du stock, nous attendons du secteur commercial qu'il contribue pleinement aux plans de gestion nationaux et qu'il soit à la hauteur des conséquences de ses pratiques.

5.3 Le chemin vers la durabilité et la reprise

Si la durabilité et le rétablissement de l'anguille sont à venir, alors nous considérons que nous sommes actuellement dans un voyage graduel et progressif qui est susceptible de prendre plusieurs décennies. Voir le diagramme ci-après.
Ainsi, cette norme décrit les « meilleures pratiques » et la « responsabilité », pour le secteur de la pêche et du commerce de l'anguille uniquement, comme leur contribution, et une partie du voyage, vers l'objectif ultime de rétablissement et de durabilité.

Cette norme est donc positionnée pour être un code **de bonne conduite pour un secteur de l'anguille responsable,** dans le cadre de la contribution du secteur à fournir la protection adéquate pour aider à inverser le déclin de l'anguille, sur le chemin vers la durabilité et le rétablissement.

Dans cette phase, il est important d'appliquer un niveau d'exploitation qui permet au stock de se reconstituer. À cette fin, la Commission européenne a reçu l'avis du CIEM (en 2002), qui a recommandé de viser un stock reproducteur de 30 % du niveau théorique vierge (c'est-à-dire 30 % du recrutement élevé et aucune mortalité anthropique). Pour des raisons de précaution (en raison des nombreuses incertitudes autour de l'anguille), un niveau plus vigilant de 50 % a été recommandé. Le Conseil de l'UE a ensuite décidé de viser 40%, entre les 30% conseillés et les 50% plus vigilants.

Pour que le stock retrouve ce niveau de 40 %, il est nécessaire de réduire les mortalités anthropiques (jusqu'à un maximum de 60 % de mortalité, soit une survie de 40 %, ou mieux). Le règlement sur l'anguille n'a fixé aucune limite de temps pour ce rétablissement (c'est-à-dire qu'atteindre 40 % de survie suffira). SEG considère qu'il s'agit d'une faiblesse du règlement sur l'anguille et préconise de réduire la mortalité à la limite requise d'ici 2030. Pour notre position sur la protection et le rétablissement de l'anguille, voir: https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2021/11/SEG-position-on-protection-and-recovery-Fall-2021.pdf

La norme SEG est conçue dans le cadre juridiquement contraignant, et nous alignons donc nos objectifs sur l'objectif de gestion adopté d'une reprise ultime à 40%. Bien que nous préconisions de réaliser la réduction requise de la mortalité anthropique d'ici 2030, cette limite de temps ne fait pas partie de notre norme, car la fixation de cette exigence supplémentaire pourrait engendrer une inéquité entre la pêche et les autres impacts humains. Comme décrit en 5.2 ci-dessus, la mortalité par pêche est l'un des nombreux impacts des impacts anthropiques sur la population d'anguilles. L'effort de pêche et la mortalité des anguilles vertes, jaunes et argentées ont diminué d'environ 50 % depuis l'introduction du règlement sur l'anguille (rapport Poseidon, 2019) [1].

THE JOURNEY TO SUSTAINABILITY AND FULL RECOVERY FOR THE EEL

1) https://www.fishsec.org/app/uploads/2021/05/2019-External-Evaluation-of-the-EU-eel-regulation-EC-1100-2007.pdf

5.4 Responsabilité – minimiser les impacts négatifs sur la protection des anguilles

Nous utilisons ce qui suit pour donner quelques exemples de la façon dont certains des critères de la norme minimisent l'impact négatif sur le respect du niveau de protection de l'anguille requis par la réglementation sur l'anguille.

5.4.1 Réduction de la pêche illégale et du trafic

- La norme SEG décourage la pêche illégale et le trafic en excluant de la certification ceux qui ont été poursuivis (car les tribunaux n'interdisent souvent pas la pêche ou le commerce lors de la détermination de la peine).

5.4.2 Traçabilité

- La certification n'est obtenue que lorsque les audits des opérations montrent de bons résultats en matière de traçabilité et du respect des quotas (les opérateurs n'ont normalement pas à le démontrer en dehors d'un système de certification).

5.4.3 Survie aux opérations de pêche

- La norme SEG fixe les limites de mortalité par manipulation du poisson à 4 % et oblige les pêcheurs à gérer leurs captures plus attentivement pour réduire la mortalité.
- Une étude de 2021 (Simon et al. 2021)[1] a montré que depuis l'introduction de la norme SEG en France, la mortalité liée à la pêche est passée de 42 % en 2007 à moins de 7,4 % en moyenne en 2020 chez tous les pêcheurs (certifiés et non certifiés). Il était encore plus faible chez les pêcheurs certifiés SEG (moyenne de 2,1 % contre 17,4 %). Cela signifie que pour capturer un quota annuel de 60 tonnes de civelles viables, il faut maintenant capturer 65 tonnes, alors qu'auparavant il était de 103 tonnes – soit une économie ou une réduction de l'impact négatif de 38 tonnes, soit 114 millions de civelles par an.

5.4.4 Repeuplement

- Le repeuplement des jeunes anguilles des zones de forte à faible abondance est une option dans le règlement sur l'anguille que les États membres peuvent déployer dans leurs plans de gestion de l'anguille pour la reconstitution du stock. Cependant, son efficacité dans la production de géniteurs plus performants n'est pas prouvée et son utilisation est controversée. Le repeuplement et la position de SEG sont décrits plus en détail dans la section 5.5 ci-dessous.

5.4.5 Contribution aux projets de conservation de l'anguille

- Les organisations certifiées sont tenues d'apporter des contributions financières ou en nature à des projets de conservation de Eel Stewardship Funds[2] (ESF) pour faire progresser des projets qui améliorent les habitats et les voies de migration des anguilles, ainsi que la recherche, le repeuplement et d'autres programmes au profit de l'anguille.

5.5 Repeuplement

- Alors que le repeuplement (le transfert de jeunes anguilles des zones les plus abondantes vers des zones sous-densitaires) n' est ni une panacée, ni un « loup déguisé en mouton », SEG préconise l'utilisation pragmatique du repeuplement conformément aux conditions fixées par l'approche de précaution (c'est-à-dire l'utiliser comme une contribution, pas comme un remplacement pour la protection).
- Pour la zone source (où la civelle est pêchée), un plan de gestion de l'anguille (national) s'applique, visant à réduire la mortalité anthropique à un niveau permettant le rétablissement. Cette mortalité globale comprend la pêche, ainsi que les impacts humains non liés à la pêche (barrages, perte d'habitat, pollution, etc.).
- Pour la zone de réception (où la civelle est relâchée), le repeuplement peut donner un coup de pouce majeur au stock local et potentiellement contribuer à la production de reproducteurs. L'augmentation du stock local contribue à la biodiversité locale, joue son rôle dans la chaîne alimentaire et peut contribuer à la pêche locale (à condition que cette pêche elle-même soit responsable et correctement gérée). Sans repeuplement, de nombreux habitats naturels seraient actuellement complètement dépourvus d'anguilles.
- Bien que la contribution positive du repeuplement au processus de reproduction ne soit pas prouvée, nous considérons qu'il est de la plus haute importance de maintenir la revendication sur ces zones en tant qu'habitat de l'anguille, même si nous préconisons des solutions plus permanentes (passes d'anguille, amélioration de l'habitat, meilleure protection contre l'entrainement et les dommages causés lors de la dévalaison, etc.) à long terme. Dans ce cas, nous considérons le repeuplement comme un outil important pour le maintien du stock local, avec une contribution potentielle mais incertaine à la reprise globale du stock. Notre prise de position sur le repeuplement est publiée sur: https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2020/06/SEG-position-on-restocking-June-2020.pdf

Aux fins de la présente norme, nous formulons les points suivants :

- Nous reconnaissons que le bénéfice net pour le stock d'anguilles, en termes de succès des reproducteurs d'anguilles argentées, est incertain.
- Bien que le repeuplement soit une mesure acceptée dans le règlement sur l'anguille, et que cette norme vise à soutenir le règlement, cette technique est considérée comme acceptable.
- Les plans de gestion de l'anguille de plusieurs États membres de l'UE dépendent fortement du repeuplement, par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la France. Chacun de ces pays signale que ceux-ci ont réussi et que les populations d'anguilles résidentes ont augmenté depuis l'introduction du règlement sur l'anguille (CIEM 2022)[1].
- Au sujet de la localisation des sites de repeuplement:
  - Cela doit être fait conformément aux lignes directrices pour la mise en œuvre de l'approche de précaution.[2].
  - Elle doit être considérée comme une mesure à court terme, jusqu'à ce que les barrières migratoires aient été adaptées et que le succès du recrutement naturel ait été démontré.
  - Les civelles ne doivent être prises que dans les rivières où l'autorité scientifique ou de pêche locale a la preuve qu'il y a une abondance probable de civelles et que la pêche est bien réglementée.
  - Ces civelles doivent être capturées conformément au quota ou à la réglementation spécifiée par l'autorité de pêche.
  - Elles doivent être capturées, manipulées et transportées avec précaution, selon les meilleures pratiques, afin de maximiser leur survie et leur vitalité.
  - Les civelles destinées au repeuplement doivent être utilisées à cette fin (c'est une obligation légale).
  - Les sites de repeuplement doivent être évalués comme des habitats d'anguilles productifs de haute qualité, avec une présence minimale de pompes et de production d'hydroélectricité, et avec une bonne connectivité pour la migration des anguilles argentées vers la mer.
  - L'objectif du règlement sur l'anguille de 60 % des civelles capturées pour être stockées doit être respecté.
  - Les gouvernements devraient soutenir les marchés pour aider à atteindre cet objectif de 60 %.
  - Cette norme établit des critères pour mener le repeuplement de manière responsable, conformément aux meilleures pratiques, afin de maximiser les effets positifs du repeuplement et de minimiser les effets négatifs de la pêche, du transport et de la mortalité par exploitation.

5.6 Ce que signifie la norme – allégations et étiquetage

5.6.1 Réclamations

La signification fondamentale des activités qui satisfont à cette norme est la suivante:

'**Approvisionnement responsable**

Cela signifie que les personnes impliquées dans l'approvisionnement en anguille, à travers la filière pêche, se sont conformées à cette norme, qui est *un code de bonne conduite pour un secteur de l'anguille responsable.*

En outre, il fait référence à *'l'anguille qui est traçable comme capturée dans une pêcherie responsable, qui est bien gérée et qui a été capturée, manipulée et commercialisée en utilisant les meilleures pratiques actuelles et les plus responsables'.*

1) https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/jai.14292
2) https://www.esf.international

1) https://ices-library.figshare.com/articles/report/Joint_EIFAAC_ICES_GFCM_Working_Group_on_Eels_WGEEL_/20418840?file=38087022
2) https://www.fao.org/in-action/globefish/publications/details-publication/en/c/338508

5.6.2 Étiquetage

Pour coïncider avec la publication de cette nouvelle norme SEG, un nouveau logo a été développé pour désigner et étiqueter les fournitures d'anguilles certifiées SEG, chaque entreprise à entreprise et d'entreprise à consommateur:

5.6.3

Une description complète est disponible dans le guide 205 SEG Standard Claims and Labelling Guide [1].

5.7 Atteindre la « responsabilité »

Les organisations cherchant à obtenir une certification verront leurs opérations évaluées par un organisme d'évaluation de la conformité (CAB) indépendant et qualifié. Ceux qui répondent aux critères de Responsabilité seront certifiés « Responsables », comme répondant à la norme SEG. Les procédures et les critères à cet égard sont décrits en détail dans notre système d'assurance 202 [2].

1) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2024/01/205-SEG-Standard-Claims-and-Labelling-procedure-V2.2.pdf
2) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2023/12/202-SEG-Assurance-System-V3.1.pdf

6. Autres normes et ISEAL

Lors de l'élaboration de cette norme, nous avons fait référence à d'autres normes de pêche respectées, par exemple le Marine Stewardship Council (MSC)[1], l' Aquaculture Stewardship Council (ASC) [2] et le Marin Trust [3] et avons adopté de bonnes pratiques ou transféré des critères de ces normes. Le cas échéant, nous visons à être compatibles avec les normes existantes plutôt que d'en développer de nouvelles, afin de réduire la charge pour ceux qui recherchent la certification. Par exemple, si une entreprise répond aux critères de la chaîne de traçabilité de MSC, elle répondra à la composante de traçabilité de la norme SEG.

Nous sommes également en contact avec l'Association internationale de l'hydroélectricité concernant leur norme de durabilité de l' hydroélectricité [4], et la norme de l' Alliance for Water Stewardship [5] pour influencer les améliorations de ces normes afin de créer une meilleure protection pour les anguilles.

En mai 2025, le groupe SEG est fier d'être devenu conforme au Code ISEAL[6], s'engageant ainsi à améliorer continuellement son système en utilisant le Code ISEAL comme cadre. Les membres conformes au Code ISEAL ont fait évaluer leur système de manière indépendante par rapport aux codes de bonnes pratiques ISEAL, un cadre mondialement reconnu pour des systèmes de développement durable efficaces et crédibles.

1) https://www.msc.org/standards-and-certification/fisheries-standard
2) https://asc-aqua.org
3) https://www.marin-trust.com
4) https://www.hydropower.org/sustainability-standard
5) https://a4ws.org/the-aws-standard-2-0
6) https://isealalliance.org/what-we-do/credible-practice

7. Processus d'élaboration et de révision des normes

L'élaboration et la révision de la norme sont régies par la procédure publiée sur notre site Web à l'adresse: http://www.sustainableeelgroup.org/standard-development/.

8. Amélioration continue

La norme elle-même est ouverte à l'amélioration continue. Il s'agit de la 7ème version de fond depuis son lancement en novembre 2010. A chaque fois, elle a été améliorée pour tenir compte des meilleures pratiques les plus récentes, des connaissances scientifiques disponibles, des modifications de la législation et des commentaires des parties prenantes. Dans le cas contraire, la norme est substantiellement révisée au moins tous les cinq ans. La prochaine révision de fond est prévue pour 2028, et il pourrait y avoir des améliorations mineures entre les deux.
En outre, la norme est conçue pour exiger que les personnes certifiées démontrent des améliorations dans leurs pratiques entre les évaluations successives. Ensemble, ils visent à renforcer continuellement les normes appliquées dans le secteur de l'anguille afin de minimiser les impacts négatifs et d'accroître la protection et les avantages pour l'anguille.

9. Fonctionnement de la norme

9.1 Structure

La norme est structurée comme suit:

TITRE	DESCRIPTION
Composant	Les grands thèmes de la norme ; les différentes parties du secteur de l'anguille
Problèmes	Les défis de chaque composante que la norme vise à améliorer ou à résoudre
Notes	Conseils, explications, clarifications ou définitions sur la façon d'interpréter et d'utiliser les indicateurs
Avantages	Les contributions ou avantages que cette partie de la norme est destinée à apporter
Raisonnement	Le raisonnement derrière l'impact /l'avantage – comment cet avantage fonctionnera
Critères	Les tests par rapport auxquels l'organisation sera évaluée
Cibles et mesures	Il s'agit de mesures de performance ou « d'impact » pour chaque composante – pour aider à surveiller l'effet de la norme dans sa contribution à la protection de l'anguille
Conseils	Conseils supplémentaires pour interpréter le critère et les indicateurs
Indicateurs	Ce sont des mesures qui complètent les critères pour aider à indiquer si, et à quel niveau, les critères sont remplis
Exceptions	Description du moment où les critères pourraient ne pas s'appliquer

9.2 Composants

Le secteur de l'anguille est composé de nombreuses parties, à commencer par la pêche, le transport, l'exploitation, le commerce et l'aquaculture jusqu'au repeuplement ou à la transformation, la vente en gros et au détail au consommateur. Cette norme est conçue pour chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement afin de montrer qu'elle applique les meilleures pratiques, qu'elle agit de manière responsable et qu'elle joue son rôle pour minimiser les impacts négatifs pour l'anguille.

La norme est divisée en plusieurs éléments :

Composante 1: Exigences de base:
- Engagement à la légalité
- Contribution aux projets de conservation de l'anguille
- Commerce d'anguilles provenant de sources responsables
- Traçabilité
- Atténuer le risque d'atteinte à la réputation

Composante 2: Pêche à la civelle
Composante 3: Pêche à l'anguille jaune et argentée
Composante 4: Achat et commerce d'anguilles
Composante 5: Élevage d'anguilles
Composante 6: Repeuplement
Composante 7: Transformation, vente en gros et au détail

La composante 1, « Exigences fondamentales », doit d'abord être satisfaite par toute organisation qui souhaite être évaluée par rapport à l'une des autres composantes. Ceci n'a pas d'exceptions et est obligatoire.
Après avoir satisfait à la Composante 1, une organisation doit ensuite atteindre les critères des autres composantes qui s'appliquent à elle. Par exemple, une entreprise qui achète et vend des civelles et les élève devrait passer à la fois la composante 4 – Achat et commerce d'anguilles et la composante 5 – Élevage d'anguilles.

9.3 'organisation certifiée – Bénéficiaire effectif final

L'organisation qui cherche à obtenir la certification doit être considérée en fonction de son bénéficiaire effectif ultime (UBO).
L'organisation ou l'entreprise qui cherche à obtenir la certification SEG doit faire l'objet d'un audit complet – il ne suffit pas de faire certifier certaines parties de l'organisation. Il s'agit d'assurer la transparence et la traçabilité et de montrer que l'ensemble de l'organisation s'y engage – pas seulement des pièces sélectionnées.
De même, un bénéficiaire effectif ultime (UBO) ne peut pas être certifié pour une entreprise lorsqu'une autre sous sa propriété a été poursuivie ou fait l'objet d'une enquête pour activité illégale liée à la pêche ou au commerce de l'anguille.
Dans ce contexte, une « organisation » désigne une entreprise ou un groupe d'entreprises dont la propriété, la direction, la gestion ou le contrôle sont partagés par une personne physique, une entreprise ou une organisation.
Alors qu'une organisation entière sous un UBO doit être auditée et certifiée, si/quand une entité en son sein devait échouer à un audit ou une inspection ultérieure, la mesure corrective ou la suspension ou le retrait du certificat ne s'applique qu'aux entités qui n'ont pas atteint la norme. En cas de violation majeure/d'enquête /de poursuites judiciaires, cela s'applique à l'ensemble de l'organisation, selon les procédures habituelles de notre système d'assurance[1].

9.4 Pêche – certification de groupe

Lorsqu'une pêcherie est évaluée pour la certification, les pêcheurs qui s'y trouvent sont considérés pour la « certification de groupe ». Cette situation s'explique par le fait qu'il est peu pratique et prohibitif d'auditer tous les pêcheurs de la pêcherie :
- Une méthodologie d'échantillonnage d'audit est appliquée, conformément aux procédures de notre système d'assurance et
- Tous les pêcheurs sont tenus de signer un accord pour attester qu'ils se conformeront aux conditions de certification, en acceptant que s'ils ne le font pas, ils pourraient être expulsés de la pêcherie (certifiée) et/ou compromettre la certification de l'ensemble de la pêcherie.
- Voir également la procédure distincte de certification du groupe 211[2].

9.5 Méthodologie

L'évaluation doit s'appliquer à (1) l'organisation évaluée et (2) à une source certifiée traçable d'anguilles. La certification ne sera attribuée qu'à ceux qui répondent aux critères et ont un approvisionnement traçable d'anguilles certifiées SEG (sauf si elles sont certifiées pour la première fois et que l'approvisionnement n'a pas pu être certifié auparavant).
- L'évaluation des clients selon la norme SEG est entreprise par un tiers, un « organisme d'évaluation de la conformité (CAB) » indépendant, en vertu d'un accord contractuel avec et sous la supervision du Sustainable Eel Group.
- Les candidats reçoivent d'abord un outil d'auto-évaluation pour les aider à déterminer s'ils sont prêts pour un audit indépendant complet. En le complétant, ils deviennent un « participant SEG ». Cela garantit également qu'ils ont lu et compris les termes, les détails et le processus de certification SEG. Lorsqu'ils sont convaincus qu'ils sont prêts, ils peuvent organiser un audit indépendant.
- Chaque composante se compose d'une série de critères pour lesquels il existe deux indicateurs de notation : « Responsable » et « Aspirant ». « Les indicateurs d'aspiration décrivent les limites d'une « non-conformité mineure ». Une performance inférieure à « Aspirant » est une « non-conformité majeure ».
- Les candidats doivent atteindre des indicateurs 100 % responsables de la composante 1 et au moins 50 % des autres composantes au niveau « responsable », pour obtenir la certification.
- Les candidats qui ne répondent pas à ce niveau mais qui répondent à tous les critères au niveau « Aspirant » ou au-dessus doivent être classés dans la catégorie « Aspirant » ; c'est-à-dire qu'ils ont démontré de bonnes pratiques et s'améliorent en vue de respecter l'ensemble des codes de bonnes pratiques de la norme SEG. Les candidats classés comme aspirants auront jusqu'à 24 mois pour atteindre le niveau entièrement certifié.

1) https://www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system
2) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2023/12/211-Group-Certification-V2.3.pdf

- En cas de non-conformité majeure, ces non-conformités doivent être corrigées avant que toute autre catégorisation (certifiée ou aspirante) puisse être enregistrée.
- Le schéma ci-dessous résume le processus.

Organigramme de décision pour les audits initiaux et de surveillance

NB. 1. Auto-évaluation d'abord complétée par le client
2. L'auditeur effectue une évaluation complète.
3. NC = non-conformité

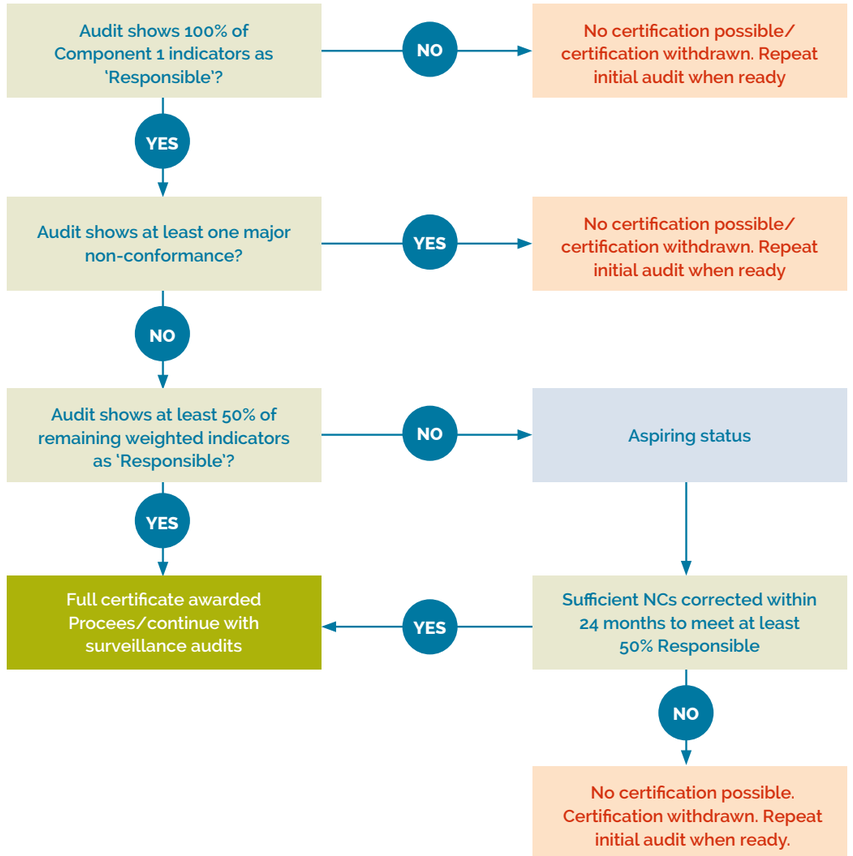

- Certains critères sont pondérés, pour tenir compte d'aspects plus importants de la norme.
- Les évaluations par rapport à la norme sont effectuées par un auditeur qualifié travaillant pour le CAB qui doit suivre les exigences énoncées dans la méthodologie. Les attributions sont faites par le CAB en vertu d'un accord et d'un processus d'assurance avec SEG.
- Les certificats sont valables quatre ans, mais ils dépendent d'un audit de surveillance qui est appliqué tous les 1, 2 ou 4 ans, en fonction du risque, pour surveiller la performance continue des organisations certifiées.
- Toute certification en vertu de la norme peut être suspendue ou retirée de l'organisme concerné en cas de violation des exigences de la norme.
- Les rapports d'évaluation et les décisions prises sont publiés sur le site Web de SEG pour être mis à la disposition des parties prenantes externes à des fins de transparence et d'examen.
- Ces procédures sont décrites plus en détail dans le document 202 Système d'assurance standard SEG qui est publié avec tous les autres documents du système standard SEG sur le site Web de SEG à l'adresse: www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system/.

9.6 Transition vers la nouvelle norme

La norme révisée, version 7.0, sera applicable à partir du 20 novembre 2023. Cependant, il n'est pas pratique de s'attendre à ce que les clients existants soient immédiatement conformes à tous les nouveaux critères. Les dispositions transitoires suivantes s'appliquent donc:

9.6.1 Critères mis à jour

Certains critères nouveaux ou mis à jour peuvent prendre du temps pour que les clients s'adaptent. Dans ces circonstances, indiquées dans les critères ci-dessous, une période de transition de 12 mois s'appliquera. Le seul critère auquel cela s'applique est 1.2 : Contribution aux projets de conservation de l'anguille.

9.6.2 Titulaires de certificats existants

Les titulaires de certificats existants doivent être à nouveau audités selon la nouvelle norme conformément à leur calendrier d'audit actuel.

9.6.3 Nouveaux candidats

Lorsque de nouveaux clients demandent une certification, la nouvelle norme s'applique..

10. La norme

Chaque composant de la norme est décrit plus en détail dans cette section. Des notes d'orientation sont fournies à l'intention des clients et des auditeurs lorsque des explications ou des éclaircissements supplémentaires peuvent être nécessaires.

COMPOSANTE 1 – EXIGENCES DE BASE

CRITÈRE 1.1 : ENGAGEMENT CONCERNANT LA LÉGALITÉ	
Problèmes	Le commerce illégal (trafic) s'est développé depuis que le commerce de l'anguille européenne à travers les frontières de l'UE a été interdit par la CITES en 2009. La demande en provenance d'Asie, qui était auparavant légale, a encouragé un marché illégal pouvant atteindre 100 tonnes en 2017-2018, soit près du double du total déclaré des captures légales européennes de civelles ces dernières années (voir référence [1]). Il est clair pour le SEG que la reconstitution de la population européenne d'anguilles, telle que définie dans le règlement sur l'anguille, ne peut être suivie que si l'activité commerciale est menée dans le plein respect de la loi et en toute transparence.
Notes	Les exigences de cette composante de la norme doivent être satisfaites par tout organisme souhaitant être certifié par rapport à toute autre partie de la présente norme, quelle que soit la nature spécifique de son activité. L'évaluateur / CAB doit chercher à vérifier auprès des organismes locaux d'application de la loi et des renseignements auprès des autorités d'application de la loi et de SEG si le client a des condamnations connues ou des enquêtes juridiques en cours pour la pêche ou le commerce de l'anguille. Plusieurs autorités surveillent le commerce illégal afin que nous puissions obtenir une estimation de l'ampleur du trafic. Nous publions des rapports sur le site Web de SEG [2].
Avantages	• Décourage et réduit les pratiques illégales et le commerce • Engagement accru en faveur du rétablissement de l'anguille européenne
Raisonnement	En encourageant un marché responsable via la norme SEG, les pratiques illégales seront découragées et éliminées progressivement.
Objectifs et mesures	• Le commerce illégal (mesuré comme les captures non déclarées en Europe) diminue de 10% par an (référence : 100 tonnes en 2016/17). • D'ici 2030, le niveau du commerce illégal diminue de 75 %
Conseils	• Des directives distinctes sur les composants standard 103a SEG [3] sont fournies pour les définitions des infractions majeures et mineures pour la pêche et le commerce de l'anguille.l. **Le 1er janvier 2021 comme date de prescription :** • La norme SEG a joué un rôle clé dans la réinvention du secteur commercial, et celui-ci a atteint un niveau de maturité tel qu'il est désormais possible de tracer une ligne claire entre la traçabilité complète et le commerce illégal. Afin de se conformer à la règle d'absence de condamnation pendant trois ans prévue au critère 1.1, la SEG crée également une déclaration de concordance pour les inexactitudes et les illégalités antérieures au 1er janvier 2021. Les enquêtes sur des irrégularités survenues avant le 1er janvier 2021 seront exemptées du processus de certification SEG.

1) https://www.sustainableeelgroup.org/illegal-trafficking
2) https://www.sustainableeelgroup.org/trafficking-updates
3) https://www.sustainableeelgroup.org/download

Indicateurs responsables	• L'organisation n'a pas été condamnée pour des infractions majeures* de pêche à l'anguille ou de commerce ou trois infractions mineures au cours des trois dernières années (voir les définitions dans des directives distinctes) • L'organisation (à l'exception de la pêche) fournit un « extrait de casier judiciaire » ou équivalent de l'autorité du pays, ou une autre déclaration indiquant un historique juridique correspondant à ces indicateurs.
Non-conformité	• L'organisation fait l'objet d'une enquête judiciaire par les autorités répressives. Dans ces circonstances, bien qu'elle ne soit pas (encore) poursuivie, la certification de l'organisation doit être suspendue en attendant le résultat de cette enquête, en fonction de la gravité* (voir les directives) de l'infraction présumée. Cela s'applique que le client soit déjà certifié ou qu'il soit demandeur. • L'organisation (à l'exception de la pêche) n'est pas en mesure de fournir un « extrait de casier judiciaire » ou équivalent de l'autorité du pays pour indiquer un historique juridique correspondant à ces indicateurs. • L'organisation fournit une fausse déclaration
Exceptions	• Les pêcheries ne sont généralement pas des entités juridiques individuelles et ne seront donc pas en mesure de produire un « extrait de casier judiciaire ». Cependant, les pêcheurs individuels sont susceptibles d'être exclus d'une pêcherie s'ils sont condamnés et exclus de la certification s'ils sont condamnés ou en violation des termes de la norme SEG. • Les pêcheurs individuels peuvent également être exclus de la certification s'ils ne se conforment pas aux conditions de la procédure de certification de groupe de la pêcherie locale.

CRITÈRE 1.2 : CONTRIBUTION AUX PROJETS DE CONSERVATION DE L'ANGUILLE	
Problèmes	La destruction de l'habitat de l'anguille et la mise en œuvre de milliers de déversoirs, d'écluses, de barrages, de prélèvements, de pompes et de systèmes hydroélectriques ont progressivement réduit l'aire de répartition de l'anguille dans les eaux douces depuis le début de la révolution industrielle. Défaire cela coûtera des milliards d'euros, prendra des décennies et nécessitera une énorme volonté politique. Les coûts sont supportés dans une certaine mesure par la législation et les plans de gestion de l'anguille pour obliger les entreprises et les pays à réparer les dommages causés par leurs actions. Les projets de conservation de l'anguille sont ceux tels que la restauration de l'habitat, les passes pour anguilles, l'élimination des barrières et le criblage des pompes pour atténuer la dégradation causée, le repeuplement et la recherche. Les participants sont tenus d'apporter des contributions en nature ou financières à des projets de conservation de l'anguille en tant que contribution pour aider le rétablissement de l'anguille, en particulier s'il est difficile de démontrer une contribution ailleurs (par exemple, les fermes d'anguilles pour la consommation et les grossistes / détaillants).
Notes	Eel Stewardship Funds [1] (ESF's) ont été mis en place et constituent des mécanismes pratiques permettant aux entreprises, aux organisations ou aux particuliers de contribuer financièrement à des projets de conservation de l'anguille. Le secteur vise à augmenter le nombre d'ESF à travers l'Europe. SEG le soutient et le reconnaît dans cette norme lorsque les participants sont membres de l'association Eel Stewardship appropriée.
Avantages	Augmentation des investissements dans les projets d'amélioration de l'environnement et de l'anguille pour augmenter la survie de l'anguille et l'échappement de l'anguille argentée.

1) http://www.esf.international

Raisonnement	En augmentant les contributions financières ou en nature, davantage de travaux ciblés sur la conservation, la protection et l'amélioration de l'anguille peuvent être entrepris pour accélérer le processus de rétablissement de l'anguille.
Cibles et mesures	• Le nombre d'entreprises et les contributions financières totales seront mesurés. Les fonds existants collectent environ 700 000 € par an. Un objectif ambitieux est de doubler cela en 10 ans, d'ici 2033. • Les résultats de ces contributions seront suivis et mesurés afin d'identifier un impact tangible sur les populations d'anguilles et de tirer le meilleur parti des contributions obtenues.
Conseils	• Voir les lignes directrices distinctes sur les composantes standard de 103a SEG[1] pour définir le type et le montant des contributions pouvant être considérées comme éligibles.
Indicateurs responsables	• L'organisation est membre d'une association de gestion de l'anguille et apporte la contribution financière requise à un fonds de gestion de l'anguille ou • L'entité a fourni des contributions en nature* ou financières pour des projets de conservation de l'anguille
Indicateurs d'aspiration	• L'organisation est en train de devenir membre d'une association de gestion de l'anguille dans les 6 prochains mois • L'entité a fourni 50 à 99 % des contributions en nature ou financières requises pour des projets de conservation de l'anguille ou a des plans crédibles pour atteindre 100 % au cours des 12 prochains mois
Transition	Les clients peuvent avoir jusqu'au 1er janvier 2025 pour répondre à ce critère

1) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2023/11/103a-SEG-Standard-V7.0-Component-Guidance-V1.0.pdf

CRITÈRE 1.3 : L'ORGANISATION COMMERCIALISE DES ANGUILLES CERTIFIÉES SEG D'ORIGINE RESPONSABLE	
Problèmes	Dans les versions précédentes de la norme SEG : (1) au départ, les organisations devaient montrer qu'elles avaient les bonnes pratiques pour avoir la capacité de commercialiser des anguilles certifiées, puis (2) elles devaient montrer qu'elles commercialisaient réellement des anguilles certifiées, avec >50 % obtenant un « score responsable ». Ces changements ont permis au secteur de passer de 0 % d'anguilles certifiées sur le marché à la possibilité de commercialiser des anguilles certifiées à 100 %. Cette nouvelle norme, V7.0, exige que ceux qui négocient via la chaîne d'approvisionnement de la civelle soient certifiés SEG à au moins 95 %. Les organisations peuvent avoir des stocks résiduels d'anguilles non certifiées qui peuvent être vendues dans le cadre de leur transition, mais elles ne doivent évidemment pas être vendues comme étant certifiées. Les commerçants d'anguilles jaunes sauvages doivent prendre soin de séparer les fournitures d'anguilles sauvages et d'élevage pour s'assurer qu'elles ne sont pas mal étiquetées pour le client.
Avantages	• Amélioration de la clarté sur la signification de la norme • Adoption accrue de la norme • Augmentation de la part de marché de l'anguille certifiée
Raisonnement	En mettant l'accent sur les approvisionnements plutôt que sur les processus, nous prévoyons une plus grande demande de sources certifiées, amenant une proportion croissante d'entreprises à rechercher la voie responsable sur la voie du développement durable.
Cibles et mesures	• Le nombre d'organisations atteignant la norme augmente de 25% par an au cours des 10 prochaines années, passant de 17 en 2018 à 90 en 2028 • La proportion (en pourcentage pondéral) du marché provenant de sources certifiées responsables augmente de 15 % par an, passant de 5 % en 2018 à 90 % en 2028
Indicateurs responsables	• L'organisation négocie 95 à 100 % de l'anguille certifiée SEG provenant de la chaîne d'approvisionnement de la civelle et dispose de la documentation pour le démontrer.
Indicateurs d'aspiration	L'organisation dispose de 5 à 10 % de son stock provenant de sources non certifiées, mais peut démontrer que celles-ci auront quitté l'organisation dans les 12 mois.
Exceptions	1. Cela ne s'applique pas la première fois qu'une pêcherie est évaluée. Comme ils sont la source des anguilles, ils ne seraient pas en mesure de démontrer qu'ils ont déjà commercialisé des anguilles certifiées SEG. 2. Il ne s'applique pas non plus actuellement aux anguilles jaunes d'origine sauvage dans les fumoirs – c'est-à-dire que les anguilles jaunes d'origine sauvage ne doivent pas être prises en compte dans l'exigence de 100%. Actuellement, il n'y a pas eu de pêche certifiée de l'anguille jaune sauvage. Lorsqu'il commencera à y avoir un approvisionnement en anguille jaune sauvage certifiée SEG, une transition vers 100% de cette source sera développée et appliquée.

CRITÈRE 1.4 : TRAÇABILITÉ - TENUE DE REGISTRES ET DOCUMENTATION	
Problèmes	Une bonne tenue de registres qui peut être auditée est essentielle pour pouvoir fournir la preuve que les allégations d'une organisation concernant ses produits sont authentiques. Les clients recherchent l'assurance de la norme pour montrer que le produit qu'ils achètent est ce qu'il prétend être, c'est-à-dire auprès de sources responsables certifiées. Cependant, aucun système d'audit n'est à l'épreuve des criminels et il est ouvert à la fraude. Par conséquent, des contrôles ponctuels, de la vigilance et des rapports par les fournisseurs et les clients sont nécessaires pour maintenir la crédibilité et la sécurité de la norme et des personnes certifiées.
Notes	**Si le client a démontré la traçabilité / chaîne de traçabilité via une autre norme, cette preuve peut être utilisée ici.** ***Produit entrant*** Le client devra disposer d'une traçabilité complète et donner accès aux certificats de tous les fournisseurs avec lesquels il traite, afin de prouver à l'auditeur que les sources sont certifiées. Ceux-ci devront être soutenus par les factures entrantes de ces fournisseurs montrant l'achat du produit. ***Séparation et ségrégation*** La séparation peut être obtenue par une séparation physique ou temporelle. Quoi qu'il en soit, il doit s'assurer que le mélange ne se produira pas. Les produits certifiés ne doivent pas contenir d'anguille non certifiée. ***Produit sortant*** Il est obligatoire que tous les produits qui souhaitent être étiquetés comme répondant à la norme portent également la documentation pertinente. Les organisations devront utiliser le codage par lots (voir dans le guide 205 SEG Claims and Labelling)[1]) pour identifier les produits certifiés sur les étiquettes ou les factures. Les factures devront également préciser la quantité de produit certifié. Ce code doit être clairement lié au produit certifié (donc si un produit non certifié est également inclus sur la facture, il est clair que ce produit n'est pas inclus). Il n'est pas nécessaire que les consommateurs finaux reçoivent une facture répondant à ces exigences, mais ils doivent recevoir une documentation (réception et emballage du produit) montrant que le produit est certifié. Des registres devront toujours être conservés concernant les quantités vendues aux consommateurs finaux. ***Tenue de registres et documentation*** La clé de la traçabilité réside dans une bonne tenue des registres. Les organisations devront être en mesure de fournir des registres permettant le suivi des produits tout au long de leur exploitation. Elles devront également présenter des registres permettant à un auditeur de visualiser la quantité (en poids) de produits achetés, perdus et vendus. L'auditeur voudra pouvoir s'assurer que la quantité de produit certifié sortant de la chaîne de production est égale ou inférieure à la quantité correspondante achetée. Notez que les civelles maigrissent pendant le stockage (elles ne sont pas nourries), donc le changement de poids est un élément important de la rectification des « anguilles à l'intérieur » avec des « anguilles à l'extérieur » pour un lot. Cependant, dans ce cas, il y a un compromis entre la tenue de registres fréquente et la mortalité induite par la manipulation, de sorte qu'un bonne élevage exige que la manipulation soit minimisée – cela signifie peser uniquement lorsque cela est nécessaire.

Notes	***Systèmes de télé-déclaration*** Des technologies de l'information ont été mises en œuvre dans certaines régions de France pour que les pêcheurs enregistrent leurs captures sur un système de télé-déclaration et pour que les acheteurs enregistrent ce qu'ils ont acheté et vendu. Cela fournit une méthode plus efficace pour les pêcheurs, les acheteurs et les autorités de pêche pour enregistrer les captures. Cela fournit également un mécanisme pour améliorer la traçabilité, en fournissant un compte rendu plus fiable et en temps réel de qui a manipulé quelle quantité de civelles et quand. Les opérateurs responsables utiliseront ces systèmes.
Avantages	• Assurance aux clients qu'ils achètent un produit certifié authentique • Crédibilité de la norme • Augmentation de la part de marché de l'anguille certifiée d'origine responsable • Augmenter la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement conduisant à une réduction du commerce illégal
Raisonnement	La traçabilité, la bonne tenue des dossiers vérifiables, la confiance et l'honnêteté sont au cœur du standard. Une minorité est susceptible d'abuser du système, mais, par le biais d'audits et de rapports, elle sera exclue.
Cibles et mesures	• Les auditeurs font état d'une confiance élevée (plus de 90 %) dans la qualité des dossiers d'une proportion élevée (plus de 90 %) des personnes évaluées • Tous ceux qui manipulent des anguilles certifiées utilisent le codage par lots pour étiqueter le produit et le font correctement • Les signalements de transgressions sont traités rapidement et équitablement • Une proportion croissante de pêcheurs et d'acheteurs utilisent un système de télé-déclaration
Indicateurs responsables	• L'organisation exploite un système qui permet le suivi et le traçage de tous les lots d'anguilles, de l'achat à la vente, y compris toutes les étapes intermédiaires. Cela inclut la possibilité de suivre chaque lot livré à un acheteur pour être connecté à une origine, à une période de temps et à un pêcheur/navire spécifique, • Si un pêcheur ou un acheteur, un système de télé-déclaration est utilisé pour déclarer les captures et les échanges, • Les lots d'anguilles commercialisées disposent de la documentation légale appropriée pour le pays, par exemple un certificat vétérinaire, des traces, etc. • S'ils proviennent de France, il est clair que les anguilles proviennent du marché de la consommation ou du repeuplement et qu'elles sont vendues dans le bon objectif, • Les lots d'anguilles certifiés et non certifiés de tout stade de vie sont conservés dans des cuves/viviers séparées et clairement étiquetées, • Cette ségrégation est maintenue du point de collecte à la vente et au transport ultérieur; • Dans les élevages d'anguilles, les civelles achetées pour l'élevage d'anguilles destinées à la consommation ne proviennent que du quota de consommation de civelles, • L'organisation utilise correctement le codage par lots pour l'étiquetage du produit certifié, qui peut être sur l'emballage du produit ou inclus dans la documentation (par exemple, la facture) avec la mission, • Tout produit à vendre comme certifié par une organisation est accompagné d'une facture qui répond aux critères suivants: - Inclut un code de lot approprié, - Comprend un enregistrement de la quantité (n ° et poids) du produit et de l'endroit où il a été vendu,

1) https://www.sustainableeelgroup.org/wp-content/uploads/2024/01/205-SEG-Standard-Claims-and-Labelling-procedure-V2.2.pdf

Indicateurs responsables	• L'organisation exploite un système qui permet également la réalisation d'un rapprochement des lots de produits d'anguille en poids sur une période donnée, • L'organisation s'assure que tous les produits souhaitant faire une réclamation comme certifiés ne contiennent pas d'ingrédients à base d'anguille non certifiés, • L'organisation conserve les dossiers pendant au moins cinq ans. OU : • Le client est titulaire de la norme MSC ou ASC Chain of Custody
Indicateurs d'aspiration	• Si un pêcheur ou un acheteur, un système de télé-déclaration n'est pas utilisé pour déclarer les captures et les échanges, • Les dossiers sont conservés pendant au moins trois ans
Exceptions	• Les clients qui détiennent déjà une norme reconnue en matière de chaîne de traçabilité (par exemple MSC, ASC) sont réputés satisfaire à ce critère.

CRITÈRE 1.5 : LES RISQUES D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION DE SEG SONT IDENTIFIÉS ET PRÉVENUS OU ATTÉNUÉS	
Problèmes	La pêche et le commerce de l'anguille européenne comportent de nombreux risques, principalement (1) parce que le commerce de l'anguille est très lucratif, en particulier sur le marché illégal et qu'il y a eu un niveau élevé de trafic illégal depuis l'inscription à la CITES en 2009 et (2) le commerce d'une espèce classée en danger critique d'extinction nécessite un examen et un contrôle minutieux. Les clients et les opérateurs qui opèrent en dehors de la loi et de la norme SEG, ou qui n'appliquent pas une diligence raisonnable adéquate en matière de durabilité des entreprises, présentent la possibilité de porter un préjudice important à la réputation de SEG. SEG applique ses propres procédures pour gérer les risques, dont certaines sont transposées à la norme SEG pour s'assurer que les membres et les clients de SEG appliquent des mesures de diligence raisonnable complètes pour minimiser le risque de réputation.
Conseils	Les dispositions de transition de SEG vers la version 7 de la norme ne s'appliquent pas lors de l'examen des risques pour la réputation de SEG. Reportez-vous au guide des composants standard 103a SEG séparé..[1].
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• L'organisation ne répond à aucun des indicateurs de risque élevé de la matrice des risques de réputation et de commerce • L'organisation a fait preuve d'une diligence raisonnable adéquate en matière de développement durable
Indicateurs d'aspiration	• L'organisation répond à au moins un des indicateurs de risque de la matrice des risques. • Les contrôles de diligence raisonnable en matière de durabilité de l'entreprise ne sont pas considérés comme adéquats. • Dans l'une ou l'autre de ces situations, l'audit sera soumis au conseil d'administration de SEG. Lorsque tous les risques sont considérés comme évités ou atténués de manière adéquate, l'organisation respectera alors l'indicateur Responsable.

1) https://www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system

CRITÈRE 1.6: TOUTES LES ORGANISATIONS SOUS LE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ULTIME SONT CERTIFIÉES SEG	
Problèmes	Il n'existe pas de définition universellement acceptée du « Bénéficiaire Effectif Ultime (UBO) ». SEG a adopté ce qui suit comme guide raisonnable et proportionné.
Orientation	Identifier le Bénéficiaire Effectif Ultime implique de déterminer l'individu ou l'entité qui possède ou contrôle en dernier ressort une entreprise, même si leur propriété ou contrôle est indirect ou via des intermédiaires. Ce processus est crucial pour garantir que les clients enregistrés auprès de SEG sont légaux et crédibles et ne sont pas affiliés à un commerce d'anguilles illicite, intraçable ou non certifié. Identifier les UBO est essentiel pour assurer la transparence et protéger l'intégrité du système SEG. SEG s'est inspiré des réglementations anti-blanchiment d'argent, de connaissance du client et anti-fraude à travers l'UE lors de la mise à jour de son mécanisme de certification et de ses directives, et a conclu qu'un processus de certification robuste bénéficierait de l'identification des UBO des demandeurs. Les étapes impliquées dans l'identification d'un UBO incluent généralement : 1. Collecte d'informations : Rassembler des données sur la structure juridique et la propriété de l'entreprise. 2. Analyse de la structure de propriété : Examiner les couches de propriété, telles que les actionnaires, les partenaires et les entités, pour remonter jusqu'au propriétaire ultime. 3. Détermination du contrôle : Identifier qui a un contrôle significatif sur l'entreprise, tel que les droits de vote, les intérêts financiers ou la capacité d'influencer les décisions. 4. Vérification : Confirmer l'identité du UBO par des documents, tels que des cartes d'identité, des passeports et d'autres documents légaux. 5. Conformité et rapport : Assurer la conformité avec les réglementations qui exigent souvent que les entreprises déclarent l'identité de leurs UBO aux autorités réglementaires. Se référer à la directive 103a de la norme SEG[1] pour plus de conseils sur la manière d'évaluer le UBO. Lorsqu'une organisation cherche à être certifiée SEG, toutes les entreprises concernées (liées au commerce de l'anguille) sous une propriété ou un contrôle commun, c'est-à-dire avec un UBO similaire, doivent également être certifiées SEG, ou il doit y avoir une séparation claire et convaincante entre elles (supérieure à 50 % de probabilité), selon le seuil de propriété dans la législation de ce pays. Le(s) certificat(s) ne peuvent être délivrés tant que toutes les organisations sous le UBO n'ont pas atteint la norme et ne sont pas prêtes pour la certification.
Pondération : 1	
Indicateurs responsables	• Le UBO est clairement identifié, légitime et opère légalement • Toutes les organisations liées à l'anguille européenne détenues ou contrôlées par le UBO sont clairement identifiées, légitimes et opèrent légalement • Le UBO et toutes les organisations liées à l'anguille européenne détenues ou contrôlées par lui sont certifiées SEG.

1) https://www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system

COMPOSANTE 2 - PÊCHE À LA CIVELLE

Problèmes	***Taille du marché*** La pêche à la civelle constitue de loin la plus grande partie de l'ensemble des captures d'anguilles (en nombre). Les captures sont d'environ 60 tonnes (180 millions de civelles) par an ces dernières années. La pêche commerciale provient d'un nombre relativement faible d'estuaires (25 à 30) sur les côtes ouest du Maroc, du Portugal, de l'Espagne, de la France et du Royaume-Uni, où il existe des concentrations locales de civelles. Il y a peu ou pas de pêche de civelles dans les centaines d'autres estuaires d'Europe. Cette norme est conçue pour décrire les meilleures pratiques dans celles qui sont pêchées.
Notes	***Pêche responsable*** La pêche « durable » ne peut pas encore être définie. La pêche responsable est l'endroit où les pêcheurs opèrent dans un lieu et de cette manière conformément au plan de gestion de l'anguille pertinent, à l'appui du règlement sur l'anguille. ***Traçabilité – vente à des acheteurs certifiés*** Il y a une tentation évidente de vendre à des acheteurs qui offriront le meilleur prix. Ce prix est déterminé par le marché et le marché illégal offre souvent un prix plus élevé. Pour faciliter la traçabilité et accroître l'assurance d'une chaîne d'approvisionnement traçable, il est préférable (mais pas obligatoire) que les pêcheries certifiées ne vendent qu'à des acheteurs certifiés. D'autres mécanismes tels que les systèmes de télé-déclaration sont également utilisés pour améliorer la traçabilité et donc décourager et également mesurer l'étendue des marchés illégaux jusqu'au niveau de la pêche. Les pêcheries en France ont des quotas spécifiques pour la consommation et le repeuplement. Les pêcheries doivent démontrer qu'elles ne dépassent pas ces quotas et que les anguilles sont achetées pour les bonnes raisons. ***Données de pêche*** Des données fiables sur la pêche sont importantes pour permettre une gestion efficace de la pêche par les autorités de pêche locales, nationales et européennes. ***Survie et consommation des civelles*** Il est évidemment important de maximiser le bien-être et la survie des civelles pour ensuite maximiser leur contribution à la restauration des populations. Il y aura inévitablement des mortalités et celles-ci peuvent être conservées, congelées et fournies pour un marché bien que décroissant de la consommation de civelles. Dans certains endroits d'Europe, il existe des traditions locales basées sur la consommation d'anguilles vertes, par exemple, c'est une tradition de Noël de manger des « Angulas » dans certaines parties de l'Espagne. Cependant, la réduction des captures de civelles a conduit à l'élaboration de substituts à ces traditions. Alors que SEG estime que la consommation directe de civelles est une mauvaise utilisation du stock, nous reconnaissons que (1) il s'agit d'une activité traditionnelle (sociale et économique) et (2) tant qu'elles proviennent du « quota de consommation », cette forme de consommation n'a pas plus d'impact négatif que des chiffres similaires allant dans l'aquaculture. De bons registres doivent être conservés pour inspection lors de l'audit afin de s'assurer que les registres de mortalité sont dans les limites de cette norme et qu'ils ne sont pas utilisés comme couverture pour le commerce illégal. ***Quotas de consommation et de repeuplement*** En France, le pays où la pêche de la civelle est la plus importante, représentant 80% du marché européen, les autorités fixent chaque année un quota de capture et de vente pour le repeuplement et la consommation. Il existe une obligation légale de respecter ces quotas (et, par exemple, il est illégal de vendre du poisson destiné à la consommation qui devait être repeuplé) et les auditeurs ont un rôle important à jouer, par le biais d'analyses ou de registres, pour s'assurer que les quotas sont correctement utilisés.

Notes	***Unité de pêche*** Les pêcheries peuvent être évaluées selon des « unités » de diverse taille, allant des pêcheurs individuels aux groupes et coopératives, en passant par l'estuaire tout entier et l'unité (ou bassin) de gestion de l'anguille sur laquelle reposent les plans de gestion de l'anguille, sauf s'il existe de bonnes données ou informations disponibles au niveau d'un bassin versant plus petit. Les unités plus petites, par exemple un seul pêcheur, entraînent une responsabilité individuelle mais un coût (d'évaluation) plus élevé par pêcheur. Les unités plus grandes permettent de réaliser des économies d'échelle, et l'ensemble du groupe de pêcheurs doit se faire mutuellement confiance pour fonctionner conformément aux normes et réglementations requises. Des accords contractuels/ conditions d'utilisation sont fournis afin que les individus et les collectifs comprennent leurs responsabilités. Lorsque l'évaluation pour les individus est prohibitive, la collaboration pour rassembler les groupes est encouragée à mener plusieurs évaluations uniques. Notre système d'assurance décrit comment cette « certification de groupe » est gérée. ***Progrès des plans de gestion de l'anguille*** Lors de l'évaluation des progrès d'un plan de gestion de l'anguille (PGA), l'évaluateur recherchera des preuves auprès des agences compétentes pour déterminer si les pêcheurs ou les pêcheurs demandeurs ont réalisé des progrès crédibles dans la majorité de leurs actions de gestion. Pour un score « Aspirant », plus de 50 % des actions doivent être en place ou réaliser de bons progrès. Pour un score Responsable, le minimum est de 75 %. Notez également que pour les pays où le règlement sur l'anguille ne s'applique pas, une norme similaire est au moins équivalente à celle énoncée dans le règlement sur l'anguille et repose sur la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'anguille approuvé par un comité scientifique international. ***Bassins dans les UGA*** Les districts de gestion de l'anguille décrits dans les critères 2.2 et 3.2 sont le plus petit niveau de pêche auquel des objectifs d'échappement de l'anguille argentée ont été fixés. Selon les pays, il peut s'agir de rivières individuelles, de groupes de bassins versants (bassins fluviaux) ou, dans certains cas, de pays entiers. ***Taux de mortalité lors de la pêche des civelles*** La survie des civelles est très importante et dépend du soin avec lequel elles sont capturées, manipulées et stockées. Les pêcheurs doivent utiliser les meilleures méthodes pour maximiser leur survie. Les registres de mortalité doivent être conservés (y compris s'ils sont conservés temporairement à des endroits éloignés du site de pesée). L'expérience des auditeurs au cours des dernières années montre qu'en plus de vérifier que les engins de pêche sont conformes aux meilleures pratiques, d'autres critères tels que la vitesse de pêche sont moins faciles à mesurer. La mesure la plus importante est le résultat – la survie des civelles après la pêche. Ainsi, dans cette norme révisée, nous avons appliqué des critères moins nombreux et plus clairs pour aider le pêcheur et l'auditeur à savoir ce qui est requis et ce qui est mesuré. ***Taux de mortalité dans la pêche à la civelle et en stockage*** La qualité et la survie des civelles capturées dépendent de la combinaison des paramètres suivants : 1. Les engins utilisés. Les tamis manipulés à la main sont les plus doux mais sont moins efficaces que les bateaux. Lors de l'utilisation de bateaux, des filets tractés ou des chaluts (« pibalours » en France) peuvent être utilisés. Lorsque ceux-ci sont utilisés, la qualité des civelles dépend de: 2. La vitesse du navire 3. La durée du trait du chalut (action de pêche) 4. La conception et la configuration du filet, y compris la taille des mailles du cul de chalut 5. La manipulation et le stockage du poisson, par exemple l'utilisation de viviers

Notes	***Test au Carmin indigo*** Le colorant Carmin indigo peut être utilisé pour identifier les dommages causés aux civelles. Il existe un protocole développé en France pour utiliser ce colorant pour prélever des lots de civelles afin d'évaluer les dommages après la pêche et la mortalité probable. Il s'agit d'une méthode permettant d'évaluer objectivement les dommages et la mortalité liés à la manipulation de la pêche. ***Vivier de stockage*** Il s'agit d'un réservoir pour contenir des poissons vivants avec des systèmes pour renouveler l'eau et surveiller et maintenir des normes de qualité de l'eau appropriées à l'espèce de poisson et au stade de vie. ***Prises accessoires dans la pêche à la civelle*** Afin d'évaluer l'impact de la pêche sur les prises accessoires au cours d'une saison de pêche, l'évaluateur aura besoin d'informations sur : - Les espèces représentées dans les prises accessoires - Une indication de la quantité de chaque espèce capturée sur une période donnée (par exemple, par trait ou remorquage ou bien par immersion, par nuit) - Protocoles ou méthodes pour traiter les prises accessoires - Comment les prises accessoires sont gérées Certaines espèces sont bien sûr des prises accessoires acceptables, en supposant qu'elles sont pêchées conformément à la réglementation. Les captures rares mais importantes en quantité de zooplancton gélatineux dans les filets pendant les bloom peuvent être exclues de ces critères. ***Bonnes données*** Les bonnes données sont définies comme celles qui peuvent être utilisées pour l'analyse statistique dans les limites scientifiques acceptées. ***Quotas*** Compte tenu de la taille, de l'étendue et de la diversité des pêcheries d'anguilles européennes, il n'est pas possible d'attribuer des critères de gestion des pêches maritimes, tels que le total admissible des captures ou le rendement durable. Les scientifiques halieutiques ont appliqué des quotas pour réglementer les captures en France.
Avantages	• Les civelles sont pêchées à partir d'un endroit où l'impact sur les populations locales et totales d'anguilles est minimisé • La survie est maximisée • L'impact sur l'environnement / les autres espèces est minime • De bonnes données sur la pêche permettent une gestion efficace des pêches • Les civelles sont vendues à des acheteurs certifiés SEG pour répondre à la demande de poisson certifié
Cibles et mesures	• La quantité (poids) et la proportion (%) de civelles capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée seront surveillées. La proportion des pêcheries certifiées passe de 5 % à 90 % entre 2018 et 2028. • Les taux de survie seront surveillés et la norme augmentée pour rechercher une amélioration continue de la survie. Les taux de survie étaient en moyenne de 92,6 % chez tous les pêcheurs français (certifiés et non certifiés) en 2020/21 (Simon et al 2021 [1]) et ont été mesurés à une moyenne de 58 % en 2007 (Briand et al. 2012 [2]). • Les autorités halieutiques développeront une confiance croissante dans les données halieutiques, y compris les captures par unité d'effort, afin de prendre des décisions fiables en matière de gestion des pêches.

1) https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/jai.14292
2) https://www.kmae-journal.org/articles/kmae/abs/2012/01/kmae100085/kmae100085.html

Cibles et mesures	• La vente inexplicable et susceptible de concerner des exportations illégales doit être mesurée par l'analyse du bilan quantitatif des systèmes de déclaration des captures, afin de soutenir l'objectif de commerce illégal de la composante 1. Objectif : dans 10 ans (2018 - 2028), le niveau du commerce illégal aura diminué de 75%.

CRITÈRE 2.1: LA PÊCHE DE LA CIVELLE PROVIENT D'UNE PÊCHE RESPONSABLE	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• La pêche est autorisée dans une zone autorisée par l'autorité des pêches (conformément à son plan de gestion de l'anguille) et • Les quotas de capture et autres restrictions de pêche applicables sont respectés (ont été respectés au cours des 4 dernières années)
Indicateurs d'aspiration	• La pêche est autorisée dans une zone autorisée par l'autorité des pêches et • Les quotas de capture et autres restrictions de pêche applicables sont respectés (ont été respectés au cours des 2 dernières années)

CRITÈRE 2.2: IL Y A DE BONS PROGRÈS AVEC LES RESPONSABILITÉS DU DEMANDEUR DANS LE PLAN DE GESTION DE L'ANGUILLE POUR LA RIVIÈRE OU LE DISTRICT	
Pondération : 2	
Indicateurs responsables	Il y a des progrès crédibles avec au moins 75% des actions relatives à la pêche pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.
Indicateurs d'aspiration	Il y a des progrès crédibles avec au moins 50% des actions relatives à la pêche pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.

CRITÈRE 2.3: LA PÊCHERIE EST BIEN GÉRÉE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Les pêcheurs sont titulaires d'une licence et fournissent des données sur les captures et l'effort de pêche via un système de télé-déclaration. • Les données sur les captures et l'effort sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité des pêches (au moins une fois par an à la fin de la saison). • Il existe un ensemble de données pour au moins les 5 dernières années qui est considéré par l'autorité des pêches comme précis, utile à des fins statistiques et fournit une image complète de la pêche à la civelle en cours d'évaluation. • L'application de la loi est en place dans toute la zone de pêche et il n'y a aucune preuve de non-conformité systématique, régulière ou importante. • Plus de 95 % des pêcheries respectent les procédures de certification du groupe
Indicateurs d'aspiration	• Les pêcheurs sont titulaires d'une licence et fournissent des données sur les captures et l'effort. • Les données sur les captures et l'effort sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité des pêches (au moins une fois par an à la fin de la saison). • Il existe un ensemble de données pour au moins les 3 dernières années qui est considéré par l'autorité des pêches comme exact et fournit suffisamment d'informations sur la pêche de la civelle en cours d'évaluation pour la gestion et pour suivre les tendances annuelles du recrutement en civelles. • Il n'y a aucune preuve de non-conformité systématique, régulière ou significative. • 80 à 94,9 % des pêcheurs respectent les procédures de certification du groupe

CRITÈRE 2.4: LA MORTALITÉ PENDANT LA PÊCHE EST MINIMISÉE	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• La pêche se fait au moyen de filets tenus à la main et dispose d'installations de rétention efficaces à proximité OU • La pêche à partir de navires répond aux critères suivants: i) la pêche est à vitesse lente (pas plus de 1 nœud par rapport à l'eau); ii) la durée de l'action de pêche (trait) ne dépasse pas en moyenne 20 minutes, la durée maximale ne dépassant pas 30 minutes; iii) le maillage de l'extrémité du chalut ne dépasse pas 1 mm; iv) le reste du filet est conçu de manière à ce que les civelles ne soient pas piégées ou abrasées; v) vivier à bord et fonctionnel ou civelles maintenues humides dans des caisses en polystyrène; vi) les pêcheurs tiennent des registres quotidiens précis de la mortalité, y compris s'ils sont conservés temporairement à leur domicile, OU • Les pêcheurs peuvent démontrer que le taux de mortalité des captures sur la durée de stockage dans l'installation de stockage est inférieur à 4 % pour chaque lot capturé. OU • Le test Carmin Indigo ou similaire indique que la mortalité est en moyenne inférieure à 4% • Le commerçant destinataire signale que la mortalité au cours de la première semaine de stockage ne dépasse pas 4 %
Indicateurs d'aspiration	• La pêche à partir de navires répond aux critères suivants: i) la pêche est à vitesse lente (pas plus de 1.5 nœud par rapport à l'eau); ii) durée maximale de l'action de pêche (trait) ne dépassant pas 30 minutes; iii) le maillage de l'extrémité du chalut ne dépasse pas 1 mm; iv) le reste du filet est conçu de manière à ce que les civelles ne soient pas piégées ou abrasées; v) vivier à bord et fonctionnel ou civelles maintenues humides dans des caisses en polystyrène; vi) les pêcheurs tiennent des registres quotidiens précis de la mortalité, y compris s'ils sont conservés temporairement à leur domicile, OU • Les pêcheurs peuvent démontrer que le taux de mortalité des captures sur la durée de stockage dans l'installation de stockage est compris entre 4 % et 8 % pour chaque lot capturé. OU • Le test Carmin Indigo ou similaire indique que la mortalité se situe en moyenne entre 4 % et 8 % • Le (s) commerçant(s) destinataire (s) signale(nt) que la mortalité au cours de la première semaine de stockage se situe en moyenne entre 4 % et 8 %

CRITÈRE 2.5: LA PÊCHE A DES IMPACTS NÉGLIGEABLES SUR LES ESPÈCES DE PRISES ACCESSOIRES	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• La pêche a un impact négligeable (moins de 1% de mortalité directe) sur les prises accessoires • Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.
Indicateurs d'aspiration	• La pêche a des impacts de faible niveau (moins de 5 % de mortalité directe) sur les prises accessoires • Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.

CRITÈRE 2.6: LA PÊCHE A DES IMPACTS NÉGLIGEABLES SUR LES ESPÈCES RARES OU D'AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	La pêcherie n'a pas d'interactions directes entraînant la mortalité ou des blessures avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en voie de disparition ou protégées par le droit national ou international.
Indicateurs d'aspiration	Les interactions, entraînant une mortalité ou des blessures, avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en voie de disparition ou protégées par le droit national ou international, sont rares et n'ont aucun impact global mesurable (moins de 1 % de la mortalité directe).

CRITÈRE 2.7: LA PÊCHE A DES IMPACTS NÉGLIGEABLES SUR LES HABITATS	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	L'engin de pêche ne cause aucun dommage au benthos (il n'entre jamais en contact avec le fond)
Indicateurs d'aspiration	Les dommages causés au benthos par les engins sont limités ou minimes (il touche très occasionnellement le fond : 1 à 2 fois par an)

CRITÈRE 2.8: TRANSPORT	
Lestage: 1	
Indicateurs responsables	• L'opérateur est titulaire des autorisations de transport pertinentes • Un plan de transport documenté est en place pour minimiser le temps de déplacement – il répond aux exigences de transport pour les vertébrés • L'emballage est fait d'une manière qui minimise la manipulation, le temps et le stress • Les anguilles sont conservées au frais et dans un milieu humide avec un apport suffisant en oxygène
Indicateurs d'aspiration	• L'opérateur est titulaire des autorisations de transport pertinentes • Aucun plan de transport documenté n'est en place • L'emballage est fait d'une manière qui minimise la manipulation, le temps et le stress • Les anguilles sont conservées au frais et dans un milieu humide avec un apport suffisant en oxygène

CRITÈRE 2.9: BIOSÉCURITÉ	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Les pêcheurs n'opèrent que dans le même fleuve ou estuaire, sans risque de transfert de maladies ou d'espèces exotiques entre les secteurs OU: • La pêcherie mène de bonnes mesures de biosécurité telles que la désinfection et le séchage des filets et des équipements entre chaque pêche dans différentes eaux.
Indicateurs d'aspiration	Aucun

COMPOSANTE 3 - PÊCHE À L'ANGUILLE JAUNE ET ARGENTÉE

Problèmes	La pêche de l'anguille jaune et de l'anguille argentée a considérablement diminué depuis 2009 – en partie à cause de la réduction des populations d'anguilles qui la rend moins viable, et en partie parce que les autorités de pêche de nombreux pays ont fermé ou réduit la pêche dans le cadre de leurs plans de gestion de l'anguille. Là où cette pêche se poursuit, nous les encourageons à devenir certifiés. . ***Manger des anguilles jaunes et argentées sauvages*** Les anguilles jaunes et argentées évoluent. Ceux qui vivent dans la nature ont survécu à la période de plus grande mortalité et sont adaptés à la vie dans l'environnement. Ces poissons sont ceux qui ont le plus de chances de survivre pour migrer vers les Sargasses et se reproduire. C'est pourquoi de nombreux plans de gestion de l'anguille ont arrêté ou réduit la pêche à l'anguille jaune et à l'anguille argentée. Comme les civelles, la norme est conçue pour ne prendre en charge la pêche que lorsque la rivière ou le district répond à l'objectif d'échappement et/ou à d'autres critères.. ***Certification*** Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune demande de certification SEG pour la pêche de l'anguille jaune ou argentée. C'est pour un certain nombre de raisons, mais surtout parce que le secteur est fragmenté – il y a peu ou pas de coordination de la représentation de ces pêches. SEG déploiera davantage d'efforts pour impliquer ces pêcheries au cours des cinq prochaines années – pour la période de cette version de la norme.
Notes	De nombreux éléments comme par exemple les unités de pêche sont les mêmes que pour la pêche à la civelle (voir ci-dessus), et par souci de brièveté, ne sont pas répétées ici.
Avantages	• L'impact sur l'environnement / les autres espèces est minime • De bonnes données sur la pêche permettent une gestion efficace des pêches
Raisonnement	Lorsque la pêche à l'anguille jaune et à l'anguille argentée existe, nous souhaitons qu'elle devienne et se montre responsable via la norme SEG.
Cibles et mesures	• La quantité (poids) et la proportion (%) d'anguilles jaunes et argentées capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée seront surveillées. La proportion des pêcheries certifiées passe de 0 % à 25 % au cours des 10 prochaines années (2023 à 2033) • Les autorités halieutiques développeront une confiance croissante dans les données halieutiques afin de prendre des décisions de gestion des pêches plus fiables

CRITÈRE 3.1 : LA PÊCHE À L'ANGUILLE JAUNE PROVIENT D'UNE PÊCHE RESPONSABLE	
Pondération : 2	
Indicateurs responsables	• La pêche est autorisée dans une zone autorisée par l'autorité des pêches (conformément à son plan de gestion de l'anguille) et • Les quotas de capture et autres restrictions de pêche applicables sont respectés (ont été respectés au cours des 4 dernières années)
Indicateurs d'aspiration	• La pêche est autorisée dans une zone autorisée par l'autorité des pêches (conformément à son plan de gestion de l'anguille) et • Les quotas de capture et autres restrictions de pêche applicables sont respectés (ont été respectés au cours des 2 dernières années)

CRITÈRE 3.2: IL Y A DE BONS PROGRÈS AVEC LES RESPONSABILITÉS DU DEMANDEUR DANS LE PLAN DE GESTION DE L'ANGUILLE POUR LA RIVIÈRE OU LE DISTRICT	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	Il y a des progrès crédibles avec au moins 75% des actions relatives à la pêche pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.
Indicateurs d'aspiration	Il y a des progrès crédibles avec au moins 50% des actions relatives à la pêche pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.

CRITÈRE 3.3: LA PÊCHE EST BIEN GÉRÉE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Les pêcheurs sont titulaires d'une licence. Au moins 90 % fournissent des données sur les captures et l'effort • Les données sur les captures et l'effort sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité des pêches (au moins une fois par an à la fin de la saison) • Il existe un ensemble de données pour au moins les 5 dernières années qui est considéré par l'autorité des pêches comme précis, utile à des fins statistiques et fournit une image complète de la pêche à la civelle en cours d'évaluation • L'application est en place dans toute la zone de pêche avec de bonnes preuves de niveaux élevés de conformité aux règlements de pêche. • Plus de 95 % des pêcheries respectent les procédures de certification du groupe
Indicateurs d'aspiration	• Les pêcheurs sont titulaires d'un permis. Au moins 75 % fournissent des données sur les captures et l'effort • Les données sur les captures et l'effort sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité des pêches (au moins tous les 2 ans) • Il existe un ensemble de données pour au moins les 3 dernières années qui est considéré par l'autorité des pêches comme exact et fournit suffisamment d'informations sur la pêche de la civelle en cours d'évaluation pour la gestion et pour suivre les tendances annuelles des recrutements en civelles • Il existe de bonnes preuves de niveaux élevés de conformité aux réglementations de la pêche. • 80 à 94,9 % des pêcheurs respectent les procédures de certification du groupe

CRITÈRE 3.4: LA PÊCHE A DES IMPACTS NÉGLIGEABLES SUR LES ESPÈCES DE PRISES ACCESSOIRES	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• La pêche a un impact négligeable (moins de 1 % de mortalité directe) sur les prises accessoires • Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible • Les prises accessoires mortes sont débarquées et enregistrées et utilisées de manière appropriée dans la mesure du possible • Les pêcheries montrent des initiatives pour réduire la quantité de prises accessoires mortes
Indicateurs d'aspiration	• La pêche a des impacts de faible niveau (moins de 5 % de mortalité directe) sur les prises accessoires qui sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.

Photo: Cor Kuyenhoven

CRITÈRE 3.5: LA PÊCHE A DES IMPACTS NÉGLIGEABLES SUR LES ESPÈCES RARES OU D'AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	La pêcherie n'a pas d'interactions directes entraînant la mortalité ou des blessures avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en voie de disparition ou protégées par le droit national ou international.
Indicateurs d'aspiration	Les interactions, entraînant une mortalité ou des blessures, avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en voie de disparition ou protégées par le droit national ou international, sont rares et n'ont aucun impact global mesurable (moins de 1 % de la mortalité directe) sur la population.

CRITÈRE 3.6: LA PÊCHE A DES IMPACTS NÉGLIGEABLES SUR LES HABITATS	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	L'engin de pêche ne cause aucun dommage au benthos.
Indicateurs d'aspiration	Les dommages causés au benthos par les engins sont limités ou rares.

CRITÈRE 3.7: TRANSPORT	
Lestage: 1	
Indicateurs responsables	• Un plan de transport documenté est en place pour minimiser le temps de déplacement – il répond aux exigences de transport pour les vertébrés • L'emballage est fait d'une manière qui minimise la manipulation, le temps et le stress • Les anguilles sont conservées au frais et dans un milieu humide avec un apport suffisant en oxygène • L'opérateur est formé et détient les autorisations de transport pertinentes pour son ou les pays concernés
Indicateurs d'aspiration	• Aucun plan de transport documenté n'est en place • L'emballage est fait d'une manière qui minimise la manipulation, le temps et le stress • Les anguilles sont conservées au frais et dans un milieu huumide avec un apport suffisant en oxygène • L'opérateur est titulaire des autorisations de transport pertinentes pour son ou ses pays d'exploitation

CRITÈRE 3.8: BIOSÉCURITÉ	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• La pêcherie mène de bonnes mesures de biosécurité telles que la désinfection et le séchage des filets et des équipements entre chaque pêche dans différentes eaux, OU: • Les pêcheurs n'opèrent que dans le même fleuve ou estuaire, sans risque de transfert de maladies ou d'espèces exotiques entre les bassins versants
Indicateurs d'aspiration	Aucun

COMPOSANTE 4 - ACHAT ET COMMERCE D'ANGUILLES

Problèmes	Les acheteurs de civelles occupent une position intégrale, importante mais également difficile dans la chaîne d'approvisionnement. Ils sont peu nombreux et sont considérés par certains comme « contrôlant » le marché et, dans certains endroits, il existe des monopoles, tandis que dans d'autres, ils sont suffisants pour permettre la concurrence. Leur relation avec les pêcheurs est cruciale – la confiance et la loyauté mutuelles sont importantes – et cette relation a souvent influencé les changements vers des pratiques de pêche plus responsables à mesure que les acheteurs sont devenus plus conscients des pressions du marché. Les acheteurs ont également le défi de remporter des offres auprès de clients sur un marché très concurrentiel (où le facteur déterminant a trop souvent été le coût plutôt que la qualité), puis de chercher à équilibrer cela avec l'incertitude de l'offre lorsque le nombre de civelles de retour ou les conditions de pêche pourraient ne pas répondre à la demande du marché. En plus de cela, il y a le risque constant du commerce illégal vers l'Asie. Les prix plus élevés sont une tentation pour certains et cela peut affecter de manière significative la demande et les prix du marché. Des millions de civelles passent par un petit nombre d'acheteurs, de sorte que des questions telles que le bien-être et l'influence sont importantes pour de nombreux facteurs liés à la responsabilité.
Notes	***Manipulation précautionneuse*** Une manipulation minutieuse impliquera, entre autres, de ne pas tomber ou basculer de quelque hauteur que ce soit, de ne pas se dessécher, d'avoir un contact minimal avec les arêtes vives ou les coins, de ne rien prendre dans la queue ; de déplacer les anguilles avec de l'eau plutôt que des filets si possible, et la procédure doit être planifiée à l'avance et achevée le plus rapidement possible. ***Conception des installations de rétention des civelles*** Idéalement pour la civelle, il ne doit y avoir, par exemple, aucun coin ou bord tranchant, aucun débit excessif et aucun changement brusque de débit. Certains acheteurs peuvent utiliser des installations qui ont été adaptées plutôt que spécialement conçues, et peuvent donc ne pas être idéales. ***Transport*** Seuls les animaux aptes à supporter le déplacement prévu peuvent être transportés dans des conditions telles qu'ils ne puissent être blessés ou subir des souffrances inutiles. Les animaux blessés ou présentant des faiblesses physiologiques ou des processus pathologiques ne doivent pas être considérés comme aptes au transport. Il n'y a pas de critère de score « aspirant » pour le transport – tout ce qui est inférieur à la norme optimale est considéré comme inacceptable. ***Exigences de repeuplement en vertu du règlement sur l'anguille*** Le règlement sur l'anguille exige que 60 % des civelles provenant de la pêche soient mises à disposition pour le repeuplement (bien que l'UE puisse apporter des modifications temporaires au % en réponse à une baisse significative des prix moyens du marché pour les anguilles utilisées pour le repeuplement). Pour aider à soutenir cette partie importante du règlement, il est intégré dans la norme SEG. En France, il existe des quotas de repeuplement et de consommation et ceux destinés au repeuplement doivent, par la loi, être utilisés à cette fin. Ceci est transposé dans la présente norme. Dans d'autres pays, l'objectif de 60 % est repris dans la norme. La capacité de la filière à atteindre cet objectif dépend de la disponibilité des fonds des gouvernements et des organismes de financement pour l'achat de civelles en quantité suffisante à un prix raisonnable, afin que le repeuplement soit rentable pour les pêcheurs et les commerçants.

Commentaires	***Séparation*** • Les lots d'anguilles certifiés et non certifiés de tout stade de vie sont conservés dans des viviers séparés et clairement étiquetées, • Les anguilles provenant du sous-quota dédié à la consommation de civelles et de celui dédié au repeuplement sont conservés dans des viviers séparés et clairement étiquetés • Cette séparation est maintenue du point de collecte à la vente et au transport ultérieur
Avantages	• Augmentation de l'offre, de la demande et de la proportion d'anguilles certifiées sur le marché • Amélioration du bien-être et de la survie des anguilles pendant la manipulation • Réduction de la demande et de l'offre d'anguilles destinées à l'exportation illégale et réduction du trafic
Raisonnement	La justification dans les questions et les notes est décrite ci-dessus.
Mesures	• La quantité (poids) et la proportion (%) d'anguilles échangées par chaque négociant certifié et non certifié. La proportion de commerçants certifiés passe de 75 % à 90 % au cours des 5 prochaines années, 2023-2028. • Les taux de survie des poissons transportés montrent une amélioration continue

CRITÈRE 4.1: INSTALLATION ENREGISTRÉE ET AGRÉÉE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Les locaux de stockage et stabulation des civelles sont des installations aquacoles enregistrées et agréées. • En France, si l'organisation traite plus de 20 tonnes par an, elle est immatriculée à l'ICPE (Classified Installations Environmental Protection)
Indicateurs d'aspiration	• L'installation n'est pas une entreprise de production aquacole enregistrée ou répondant à toutes les exigences légales, mais a des plans crédibles pour s'enregistrer au cours des 12 prochains mois.

CRITÈRE 4.2: MORTALITÉ DANS LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	Les taux de mortalité, après la première semaine (après la pêche), sont inférieurs à 2% en moyenne.
Indicateurs d'aspiration	Le taux de mortalité après la première semaine (après la pêche) est inférieur ou égal à 4% en moyenne mais supérieur ou égal à 2%

CRITÈRE 4.3: MORTALITÉ PENDANT LE TRANSPORT ET LA DÉTENTION INITIALE SI TRANSPORTÉ DANS LES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• La mortalité pendant le transport et pendant la première semaine à destination est inférieure à 2% en moyenne.
Indicateurs d'aspiration	• La mortalité pendant le transport et pendant la première semaine à destination est inférieure ou égale à 4% en moyenne mais supérieure ou égale à 2% en moyenne.

CRITÈRE 4.4: QUALITÉ DE L'EAU	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Un système est en place qui devrait maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans les tolérances appropriées pour une survie saine de l'anguille (par exemple, ammoniac, solides en suspension, pH, 02) • Des procédures de gestion de la qualité de l'eau sont en place, y compris un suivi régulier des paramètres pertinents, ce qui montre que la qualité de l'eau est toujours élevée et stable • L'installation utilise un système de secours pour s'assurer que la qualité de l'eau n'affectera pas négativement les taux de survie en cas de défaillance de l'équipement
Indicateurs d'aspiration	• Un système est en place qui devrait maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans les tolérances appropriées pour une survie saine de l'anguille (par exemple, ammoniac, solides en suspension, pH, 02) • L'installation dispose au minimum d'un générateur de secours et d'une alimentation en oxygène

CRITÈRE 4.5: MANIPULATION ET BIEN-ÊTRE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Des systèmes sont en place et l'installation est conçue pour réduire au minimum la manutention • Des procédures documentées sont en place pour la manipulation, et la manipulation est prudente • L'infrastructure est conçue pour éviter les blessures et pour que l'utilisation de filets soit rarement nécessaire. Lorsqu'ils sont utilisés, les filets sont à petite maille (1 mm maximum) • Les anguilles sont déplacées sans qu'on les laisse sécher.
Indicateurs d'aspiration	• L'installation n'est peut-être pas conçue de manière optimale, mais des systèmes sont en place pour éviter de la manipuler autant que possible dans les limites des contraintes de l'installation • La manipulation, si nécessaire, est soigneusement planifiée et exécutée • L'infrastructure a été optimisée dans la mesure du possible pour éviter les blessures • Les filets sont à petite maille (1 mm maximum) • Les anguilles sont déplacées sans qu'on les laisse sécher.

CRITÈRE 4.6: TRANSPORT	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Un plan de transport documenté est en place pour minimiser le temps de déplacement – il répond aux exigences de transport pour les vertébrés • L'emballage est fait d'une manière qui minimise la manipulation, le temps et le stress • Les anguilles sont conservées au frais et en milieu humide avec un apport suffisant en oxygène • L'opérateur est formé et détient les autorisations de transport pertinentes pour son ou ses pays d'exploitation
Indicateurs d'aspiration	• Aucun plan de transport documenté n'est en place • L'emballage est fait d'une manière qui minimise la manipulation, le temps et le stress • Les anguilles sont conservées au frais et en milieu humide avec un apport suffisant en oxygène • L'opérateur est titulaire des autorisations de transport pertinentes pour le ou les pays concerné(s)

CRITÈRE 4.7: LE POURCENTAGE CIBLE DE CIVELLES EST ATTEINT POUR LE REPEUPLEMENT	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• **En France:** Les civelles sont vendues selon leur quota réservé – les civelles pour le repeuplement sont vendues uniquement pour le repeuplement • **Hors de France:** : L'acheteur peut fournir des preuves documentées qu 'il a vendu au moins 60 % pour reconstituer le pourcentage cible requis de ses civelles de la dernière saison dans le but principal de conservation / échappement.
Indicateurs d'aspiration	• **En France:** Aucun indicateur potentiel (rien de moins que le respect des exigences du quota est approprié ou même légal) • **Hors de France:** • L'acheteur peut fournir la preuve documentée qu'il a réservé ou mis à disposition au moins 60 % du pourcentage cible requis de ses civelles à partir de la dernière saison disponible à des fins principales de conservation / échappement, OU: • L'acheteur peut fournir des preuves documentées qu'il a mis à disposition des civelles au niveau maximum possible dans les limites des contraintes de la mise en œuvre du PGA dans ce pays

CRITÈRE 4.8: LA BIOSÉCURITÉ EST PRÉSENTE ET LA MALADIE EST TRAITÉE RAPIDEMENT ET DE MANIÈRE APPROPRIÉE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• L'utilisation de produits chimiques respecte les exigences légales des réglementations appropriées de l'UE ou du pays concerné. • L'installation dispose des autorisations appropriées pour fonctionner auprès de l'autorité compétente en matière de licences • Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il existe des preuves qu'il est suivi. • Des dossiers sont disponibles montrant un suivi régulier de la santé et des signes possibles de stress selon le plan de l'établissement (y compris la réalisation de contrôles microscopiques des parasites) et la mortalité quotidienne est enregistrée. • Des registres sont conservés conformément au Règlement sur les médicaments pour l'utilisation de tout médicament et/ou produit chimique utilisé dans l'installation.
Indicateurs d'aspiration	• L'utilisation de produits chimiques respecte les exigences légales des réglementations appropriées de l'UE ou du pays concerné. • L'installation dispose des autorisations appropriées pour fonctionner auprès de l'autorité compétente • Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il existe des preuves qu'il est suivi. • L'état de santé des anguilles est régulièrement surveillé et les signes possibles de stress (bien que cela puisse ne pas être documenté) et la mortalité quotidienne est enregistrée. • Des registres sont conservés conformément au Règlement sur les médicaments pour l'utilisation de tout médicament et/ou produit chimique utilisé dans l'installation.

COMPOSANTE 5 – ÉLEVAGE D'ANGUILLES

Problèmes	Des taux de survie et de croissance élevés dans les pisciculture par rapport à la nature permettent l'utilisation efficace de millions de civelles pour le repeuplement et pour la fourniture d'aliments de haute qualité destinés à la consommation humaine. Cependant, les exploitations piscicoles doivent être bien gérées pour être à la fois rentables et responsables. Un mauvais élevage peut entraîner des maladies, des taux de mortalité élevés et de la pollution. Les aliments pour animaux sont souvent fabriqués avec d'autres espèces de poissons et ceux-ci doivent provenir de sources certifiées durables ou responsables. La ferme devrait contribuer au repeuplement pour jouer son rôle dans le soutien des projets de conservation de l'anguille.
Notes	**Si l'élevage d'anguilles a atteint une autre norme de pisciculture, par exemple Aquaculture Stewardship Council (ASC), les preuves présentées à cet effet peuvent être utilisées dans l'évaluation ici.** ***Taux de mortalité pendant l'élevage*** Contrairement à la pêche, la traçabilité au niveau de l'exploitation doit garantir que la mortalité peut être mesurée directement et évaluée de manière fiable par l'évaluateur. La méthodologie suivante doit donc être utilisée :- • Mesurer la mortalité en kg / jour / système • Additionner et calculer le nombre total de pièces/ kg pour l'année • Le calcul de la mortalité est : - nombre de pièces (mortalité) / nombre moyen de pièces sur le site dans l'année en %, ou - kkg de mortalité par an / kg moyen de stock cette année-là • Cela doit être calculé pour chaque lot de poisson (nouvelle entrée) chaque année et ces chiffres doivent être disponibles sur 3 ans. Il y a généralement 3 classes d'âge dans la plupart des fermes d'anguilles, et la durée de vie moyenne de l'anguille dans une ferme est de 1,5 an. ***Flux*** Pour les aliments pour animaux autres que les granulés (par exemple, les œufs de morue), il est de la responsabilité de l'organisation évaluée de montrer que la source provient de sources responsables ou durables. Les entreprises d'alimentation animale doivent être prêtes à fournir les sources et la ventilation des ingrédients des aliments pour animaux, qui doivent provenir de sources certifiées. Le MarinTrust [1] est un programme de certification tiers qui certifie la production d'ingrédients marins (norme MarinTrust) et la chaîne de traçabilité de ces ingrédients marins (norme MarinTrust CoC). Les normes MSC et ASC peuvent également être appliquées pour certifier les ingrédients des aliments pour animaux. « FMFO » fait référence aux poissons provenant de l'alimentation selon le « principe du premier fabriqué et premier sorti ». ***Ratios de conversion des flux*** Un bon taux de conversion des aliments (FCR) est essentiel pour s'assurer que la ferme fonctionne efficacement et utilise ses aliments de manière efficace. ***Méthodes d'abattage*** L'Agence européenne de normalisation des aliments [2] (EFSA, European Food Standards Agency) décrit que les anguilles doivent être étourdies à l'aide d'un étourdissement électrique ou omniprésent avant d'être tuées. Les meilleurs conseils et pratiques sont appliqués ici.
	Repeuplement des anguilles d'élevage L'exigence de repeuplement des anguilles pendant la culture fait la distinction entre la fourniture réelle d'anguilles pour le repeuplement et le fait que les anguilles soient « mises à disposition » pour le repeuplement (c'est-à-dire une volonté de la part des producteurs d'anguilles de fournir des anguilles pour le repeuplement au fur et à mesure qu'il y a un marché, même si le marché est moins lucratif que le marché de consommation de l'anguille). Quelle que soit l'utilisation, l'exploitation doit être en mesure de fournir des preuves et de montrer que les anguilles sont destinés à des fins de repeuplement (la documentation pour les acheteurs indiquant cette destination constituerait une preuve suffisante ici). Le repeuplement dans ce contexte fait référence au repeuplement dans le but principal de renforcer les populations locales d'anguilles. Les pourcentages de repeuplement doivent être calculés à la pièce (nombre d'individus), bien qu'un poids moyen puisse être utilisé pour le calculer. Le calcul à utiliser serait: **Année de réapprovisionnement Total (par pièce)/Année d'admission (par pièce) = % de réapprovisionnement par année** ***Les individus à faible croissance*** Les producteurs lents (individus à plus faible croissance) ne doivent pas être utilisés sélectivement pour le repeuplement car cela pourrait altérer la population d'eau douce d'une manière qui n'est pas naturelle et pourrait affecter la génétique. ***Quotas de repeuplement et de consommation*** Les civelles achetées pour l'élevage d'anguilles destinées à la consommation ne doivent provenir que du quota de consommation de civelles. ***Séparation*** • Les civelles achetées pour l'élevage d'anguilles destinées à la consommation ne doivent provenir que du quota de consommation de civelles • Les lots d'anguilles certifiés et non certifiés de tout stade de vie sont conservés dans des cuves séparées et clairement étiquetées, • Cette séparation est maintenue du point de collecte jusqu'à la vente et au transport ultérieur
Avantages	• La survie est maximisée • Les fermes d'anguilles jouent leur rôle dans les projets de conservation et de mise en valeur de l'anguille • Les aliments destinés à la consommation humaine sont fournis avec un impact minimal sur l'environnement
Cibles et mesures	• Un nombre et une proportion croissants d'élevages d'anguilles sont certifiés SEG. • D'ici 2028, la proportion totale d'anguilles certifiées qui transitent par les élevages d'anguilles en Europe est de 90 %.

1) https://www.marin-trust.com
2) https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2009.1014

CRITÈRE 5.1: LE TAUX DE MORTALITÉ TOTAL PENDANT LE PROCESSUS D'ÉLEVAGE EST FAIBLE	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• Le taux de mortalité en pourcentage des anguilles en élevage est inférieur ou égal à 10 % en moyenne au cours de l'année en cours et de l'année précédente OU en moyenne des cinq années précédentes • Un journal quotidien précis du nombre et des causes de mortalité est tenu
Indicateurs d'aspiration	• Le taux de mortalité en pourcentage des anguilles en culture se situe entre 10 et 15 % en moyenne au cours de l'année en cours et des années précédentes OU en moyenne au cours des cinq années précédentes. • Un journal quotidien précis du nombre de décès est tenu

CRITÈRE 5.2: LES INGRÉDIENTS DE FARINE/HUILE DE POISSON DANS L'ALIMENT PROVIENNENT D'UNE SOURCE DURABLE OU RESPONSABLE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	Le poisson en tant que « FMFO » dans les aliments (y compris les aliments pour juvéniles) provient d'une pêcherie certifiée MSC ou d'une usine certifiée Marin Trust, ou les aliments proviennent d'une usine d'aliments certifiée ASC. »
Indicateurs d'aspiration	La farine/l'huile de poisson contenue dans l'aliment (y compris les aliments pour juvéniles) ne provient pas de l'une de ces sources certifiées, mais il existe des plans crédibles pour passer à un tel fournisseur dans les 12 mois.

CRITÈRE 5.3: LE FLUX EST UTILISÉ AUSSI EFFICACEMENT QUE POSSIBLE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	Les taux moyens de conversion des aliments dans la ferme sont, globalement, inférieurs à 1,6
Indicateurs d'aspiration	Les taux moyens de conversion des aliments dans la ferme sont, globalement, compris entre 2,0 et 1,6.

CRITÈRE 5.4: QUALITÉ DE L'EAU	
Pondération : 1	
Indicateurs responsables	• Un système est en place pour maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans des limites de tolérance appropriées pour la survie des anguilles (par exemple, ammoniac, matières en suspension, pH, oxygène) • Des procédures de gestion de la qualité de l'eau sont en place, y compris un suivi régulier des paramètres pertinents, ce qui montre que la qualité de l'eau est toujours élevée et stable • La surveillance de la qualité de l'eau est liée à un système d'alarme en cas de baisse soudaine de la qualité de l'eau • L'installation utilise un système de secours pour s'assurer que la qualité de l'eau n'affectera pas négativement les taux de survie en cas de panne d'alimentation électrique.
Indicateurs d'aspiration	• Un système est en place qui devrait maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans des tolérances appropriées (par exemple, ammoniac, solides en suspension, pH, oxygène) • Des procédures de gestion de la qualité de l'eau sont en place et un suivi régulier des paramètres pertinents montre que la qualité de l'eau est toujours élevée et stable.

CRITÈRE 5.5: LES IMPACTS ÉCOLOGIQUES DES REJETS D'EFFLUENTS SONT MINIMES	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Le système est en circuit fermé et n'a pas de rejets OU • Les rejets d'effluents sont régulièrement testés par la ferme ET • Le rejet des effluents est conforme à toutes les exigences locales et nationales ET • N'a pas été jugée non conforme au cours des 5 dernières années.
Indicateurs d'aspiration	• Les rejets d'effluents sont régulièrement testés par la ferme ET/OU • A été jugée non conforme à pas plus d'une occasion au cours des 5 dernières années.

CRITÈRE 5.6: LE TRI, L'ABATTAGE ET LE TRANSPORT SONT EFFECTUÉS DANS LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Le tri est effectué de manière efficace • L'abattage est réalisé au moyen d'une méthode qui procure une mort instantanée ou qui rend les anguilles insensibles à la douleur, c'est-à-dire l'étourdissement électrique ou l'étourdissement par percussion. • Des procédures sont en place pour s'assurer que le transport offre des conditions appropriées pour le bien-être des poissons.
Indicateurs d'aspiration	• D'autres méthodes d'étourdissement auparavant acceptables avant l'abattage sont utilisées, par exemple la réfrigération, mais il existe des plans crédibles en place pour investir dans les dernières méthodes au cours des 12 prochains mois

CRITÈRE 5.7 : L'ORGANISATION FOURNIT DE L'ANGUILLE POUR LE REPEUPLEMENT	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• L'organisation peut fournir des preuves documentées que 10 % ou plus de sa production annuelle d'anguilles (par pièce) a été fournie pour le repeuplement à des fins de conservation / d'échappement de l'anguille argentée et que • Toutes les anguilles achetées dans le quota de repeuplement ont été utilisées pour le repeuplement
Indicateurs d'aspiration	• L'organisation peut fournir des preuves documentées qu'elle rend 10 % de sa production annuelle d'anguilles (à la pièce) disponible pour le repeuplement à des fins principales de conservation / d'échappement de l'anguille argentée ET/OU pour les nouveaux clients, la ferme peut démontrer qu'elle a prévue de réserver pour le repeuplement l'année suivante à plus de 10 % de la production annuelle prévue d'anguilles (à la pièce) à des fins de conservation / d'échappement, et • Toutes les anguilles achetées dans le quota de repeuplement ont été utilisées pour le repeuplement
Exceptions	• Les fermes qui ne produisent que des civelles pour d'autres fermes sont exclues car la responsabilité du repeuplement incombe aux fermes qui achètent les civelles

CRITÈRE 5.8: LES ANGUILLES DESTINÉES AU REPEUPLEMENT NE SONT PAS CLASSÉES DANS LA CATÉGORIE DES ANGUILLES À CROISSANCE LENTE	
Pondération:2	
Indicateurs responsables	L'âge des anguilles utilisées pour le repeuplement ne dépasse pas 12 mois à compter de la date de la pêche des civelles
Indicateurs d'aspiration	L'âge des anguilles utilisées pour le repeuplement ne dépasse pas 18 mois à compter de la date de la pêche des civelles

CRITÈRE 5.9: LA BIOSÉCURITÉ EST PRÉSENTE ET LA MALADIE EST TRAITÉE RAPIDEMENT ET DE MANIÈRE APPROPRIÉE	
Pondération: 2	
Indicateurs responsables	• L'installation dispose des autorisations appropriées pour fonctionner auprès de l'autorité compétente. • L'utilisation de produits chimiques est conforme aux exigences légales de l'UE ou du pays concerné • Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et est suivi. • Des enregistrements quotidiens sont disponibles montrant la surveillance de la santé des poissons et des signes de stress et de mortalité quotidienne sont enregistrés • Des registres sont conservés conformément au Règlement sur les médicaments pour l'utilisation de tout médicament et/ou produit chimique utilisé dans l'installation • La lumière ultraviolette est utilisée à un niveau approprié pour contrôler les maladies
Indicateurs d'aspiration	• L'installation dispose des autorisations appropriées pour fonctionner auprès de l'autorité compétente en matière de licences • L'utilisation de produits chimiques est conforme aux exigences légales de l'UE ou du pays concerné. • Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il existe des preuves qu'il est suivi. • L'état de santé des anguilles est inspecté régulièrement (bien que cela puisse ne pas être documenté) et la mortalité quotidienne est enregistrée • Des registres sont conservés conformément au Règlement sur les médicaments pour l'utilisation de tout médicament et/ou produit chimique utilisé dans l'installation.

COMPOSANTE 6 – REPEUPLEMENT

Problèmes	Une discussion sur le repeuplement est fournie à la section 5.5. Alors que le repeuplement est une mesure acceptée dans le règlement sur l'anguille, et que cette norme vise à soutenir le règlement, la norme fixe des critères pour le faire de manière responsable, et selon les meilleures pratiques.
Avantages	• L'échappement des anguilles argentées dans le bassin versant cible est augmenté vers ou au-delà de la cible de 40 % de B0 • Les populations locales d'anguilles sont améliorées, ce qui profite à la faune et à la biodiversité • Les pêcheries locales sont soutenues
Raisonnement	Cela dépend de l'hypothèse non prouvée selon laquelle le fait de prélever des civelles dans des zones d'abondance et de les transférer dans des zones à faible densité entraîne une augmentation globale des populations d'anguilles dans les eaux européennes, scandinaves et nord-africaines, et une augmentation correspondante de l'échappement des anguilles argentées, ce qui entraîne une augmentation de la reproduction et, par conséquent, un recrutement accru des civelles ; ou, à tout le moins, cela stimule les populations d'anguilles et la biodiversité dans les eaux reconstituées.
Cibles et Mesures	• L'échappement de l'anguille argentée dans le bassin versant cible est mesuré avec un calcul de plus en plus fiable par l'autorité locale des pêches • Le repeuplement et l'impact sur l'échappement de l'anguille sont mesurés • L'échappement de l'anguille argentée augmente vers ou au niveau de l'objectif de 40%

CRITÈRE 6.1: LE REPEUPLEMENT EST EFFECTUÉ CONFORMÉMENT À UN PGA APPROUVÉ, AFIN D'AMÉLIORER L'ÉCHAPPEMENT À OU AU-DESSUS DE L'OBJECTIF DE 40 % ET EST APPROUVÉ PAR L'AGENCE COMPÉTENTE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Le plan de gestion de l'anguille est approuvé et le repeuplement fait partie du programme convenu qui devrait, avec une confiance raisonnable, permettre d'atteindre l'objectif de 40 % d'échappement à l'avenir. • La pêche dans la zone de repeuplement est à un niveau tel que l'objectif de survie de 40 % est dépassé.
Indicateurs d'aspiration	• Le plan de gestion est approuvé et il existe des preuves qu'il est en cours de mise en œuvre. Le réapprovisionnement fait partie du plan de gestion. • La pêche dans la zone de repeuplement est à un niveau tel que 30 à 40 % de survie est atteinte.

CRITÈRE 6.2: LES TAUX DE SURVIE ET DE CROISSANCE DES ANGUILLES REPEUPLÉES ET DES ÉCHAPPÉES DU SYSTÈME PEUVENT ÊTRE ESTIMÉS	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Un programme de suivi calcule les taux de survie et de croissance des anguilles repeuplées de sorte qu'il existe de bonnes preuves que le repeuplement améliore considérablement la biomasse des anguilles et contribue à l'échappement. • Il y a une recherche active sur les moyens d'améliorer le programme de réapprovisionnement ou les techniques de réapprovisionnement.
Indicateurs d'aspiration	Un programme de surveillance estime la survie, la croissance et l'échappement. Les preuves existantes suggèrent que le repeuplement améliore la biomasse d'anguilles et contribue à l'échappement.

CRITÈRE 6.3: LA ZONE REPEUPLÉE EST ADAPTÉE À LA CROISSANCE, À LA SURVIE ET À L'ÉCHAPPEMENT DE L'ANGUILLE	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Les informations écologiques suggèrent que le système dans lequel les anguilles sont repeuplées est un habitat approprié pour les anguilles (par exemple, le type de plan d'eau, la productivité, avec la présence antérieure d'anguilles). • Il n'y a pas d'obstacles significatifs à l'échappement des anguilles argentées du système OU des systèmes sont en place qui permettent manifestement à une proportion importante d'anguilles argentées de contourner ces obstacles (par exemple, des passes ou des pièges et des transports efficaces). • Le repeuplement est effectué à des densités adaptées à la capacité de l'environnement (productivité, température).
Indicateurs d'aspiration	• Il est raisonnable de supposer par analogie avec d'autres systèmes que le système dans lequel les anguilles sont repeuplées est un bon habitat pour les anguilles. • S'il existe des obstacles à l'échappement des anguilles argentées, des plans sont mis en place pour permettre un niveau raisonnable d'échappement qui sera mis en œuvre à temps pour permettre à cette cohorte de repeuplement de contribuer à l'échappement. • Le repeuplement est effectué à des densités adaptées à la capacité de l'environnement (productivité, température).

CRITÈRE 6.4: BIOSÉCURITÉ: LE RISQUE QUE LES ANGUILLES REPEUPLÉES INTRODUISENT LA MALADIE DANS LES POPULATIONS SAUVAGES A ÉTÉ ÉVALUÉ ET EST MINIME	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	Les anguilles sont testées avant le repeuplement et se révèlent exemptes de maladie ET/OU les anguilles proviennent d'une source connue qui est testée au moins une fois par an et connue pour être exempte de maladie.
Indicateurs d'aspiration	Les anguilles sont testées avant le repeuplement lorsqu'elles proviennent d'une nouvelle zone, puis périodiquement (au moins une fois par an) pour s'assurer qu'elles sont exemptes de maladie.

COMPOSANTE 7 – TRANSFORMATION, VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Problèmes	Cette composante décrit la chaîne parfois courte, parfois longue de l'anguille quittant la pêcherie ou la pisciculture, transformée pour la consommation humaine (par exemple filetée, fumée, surgelée), distribuée aux détaillants puis vendue au consommateur (par exemple le public, les restaurants). Dans certains cas, un certain nombre de processus peuvent être effectués par la même entreprise, par exemple, certaines entreprises familiales aux Pays-Bas ont leur propre ferme d'anguilles, leur propre fumeur et vendent directement au public.
Notes	Il y a peu de critères supplémentaires pour les transformateurs, les grossistes et les détaillants. Ceux-ci s'ajoutent à ceux de la Composante 1. Lorsque l'installation entreprend d'autres processus dans cette norme, par exemple l'élevage d'anguilles, l'entreprise et l'évaluateur décideront des composants pertinents à auditer. Lorsqu'un transformateur reçoit des anguilles vivantes, le critère de bien-être doit être appliqué. Les transformateurs produisent de la nourriture pour la consommation humaine, donc l'organisation doit respecter les normes de production alimentaire pertinentes.
Avantages	Les clients et les consommateurs ont la possibilité et le choix d'acheter des anguilles provenant de sources responsables
Cibles et mesures	• Un nombre et une proportion croissants de transformateurs, de grossistes et de détaillants fournissent des anguilles certifiées, passant de 5 % en 2018 à 75 % en 2028 • Une proportion croissante des ventes au détail totales est constituée d'anguilles certifiées, passant de 5 % en 2018 à 75 % en 2028.

CRITÈRE 7.1: BIOSÉCURITÉ ET HYGIÈNE ALIMENTAIRE	
Indicateurs responsables	• L'exploitant dispose d'un enregistrement de producteur alimentaire valide conformément à la législation applicable • Les plans d'hygiène de la transformation des aliments sont suivis et l'opérateur n'a pas été condamné à une amende par les autorités nationales pour non-conformité en matière d'hygiène au cours des trois dernières années
Indicateurs d'aspiration	• L'exploitant dispose d'un enregistrement de producteur alimentaire valide conformément à la législation applicable • Les plans d'hygiène de la transformation des aliments sont suivis et l'opérateur n'a pas été condamné à une amende par les autorités nationales pour non-conformité en matière d'hygiène au cours des deux dernières années

CRITÈRE 7.2: BIEN-ÊTRE ANIMAL	
Pondération: 1	
Indicateurs responsables	• Des procédures sont en place pour s'assurer que le transport et le stockage dans des viviers offrent des conditions appropriées pour le bien-être des poissons. • L'abattage est réalisé par une méthode qui provoque une mort instantanée ou les rend insensibles à la douleur, par exemple l'étourdissement électrique ou par percussion.
Indicateurs d'aspiration	• Des procédures sont en place pour s'assurer que le transport et le stockage dans des réservoirs de rétention offrent des conditions appropriées pour le bien-être des poissons. • D'autres méthodes d'étourdissement auparavant acceptables avant l'abattage sont utilisées, par exemple la réfrigération, mais il existe des plans crédibles en place pour investir dans les dernières méthodes au cours des 12 prochains mois.

11. Assurance

Les règles, procédures et directives pour la gouvernance et l'assurance de la norme sont maintenant séparées de la norme elle-même et décrites dans le système d'assurance 202 SEG, qui est publié sur le site Web de SEG [1].

1) https://www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system

12. Mesure de l'impact

Les mesures suivantes sont appliquées pour identifier l'impact de cette norme sur son objectif d'améliorer les pratiques dans le secteur de l'anguille et de contribuer au rétablissement de la population d'anguilles. Ceux-ci constituent une partie importante de notre système 301 de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (Mel) et de notre plan 302 MEL, développés conformément au code ISEAL et publiés sur le site Web de SEG [1] .

COMPOSANT	MESURES
Mesures des extrants	
1. Engagement à légalité	• Le niveau de commerce illégal des civelles (nombre de tonnes) mesuré comme les captures déclarées non déclarées en Europe • Le niveau indicatif du commerce illicite (en tonnes) tel que rapporté par Europol
2. Négociation en anguille certifiée	• Le nombre et le % d'entreprises dans chaque partie du secteur atteignant la norme
3. Traçabilité	• Quantité (tonnes) et proportion (%) des ventes certifiées traçables à partir d'une source responsable
4. Pêche à la civelle	• La quantité (tonnes) et la proportion (%) de civelles capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée • % taux de survie de la manutention de la pêche
5. Pêche à l'anguille jaune et argentée	• La quantité (tonnes) et la proportion (%) de pêcheries d'anguilles jaunes et d'anguilles argentées capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée
6. Achat d'anguilles et commerce	• La quantité (tonnes) et la proportion (%) de civelles capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée
7. Élevage d'anguilles	• Quantité (tonnes) et proportion d'anguilles certifiées transitant par les élevages d'anguilles
8. Repeuplement	• Le % (nombre) de toutes les civelles capturées prévu pour le repeuplement
9. Vente en gros et vente au détail	• Le nombre et la proportion d'entreprises, et la proportion de ventes utilisant le logo pertinent pour désigner le produit sont traçables et proviennent de sources responsables • Les fournisseurs et les consommateurs sont convaincus que l'étiquette est crédible et qu'ils comprennent ce que cela signifie

Mesures de l'impact	
Environnemental	• Recrutements en civelles tels que déclarés par l'indice de recrutement WGEEL du CIEM • Échappement d'anguilles argentées dans les unités de gestion de l'anguille, tel que rapporté par le WGEEL du CIEM • La protection de l'anguille européenne atteint l'objectif de 40 % de survie • Les obstacles à la migration sont supprimés ou atténués de manière adéquate, initialement pour atteindre l'objectif de 25 000 km de rivière dans le réseau de Swimways [2] d'ici 2030. • Les habitats des zones humides sont restaurés pour augmenter la quantité, la qualité et la connectivité du milieu aquatique pour les anguilles.
Social	• Nombre de personnes concernés (certifiées et secteur entier) • Un plus grand engagement de toutes les parties prenantes intéressées par l'anguille européenne • Le commerce illégal d'anguilles est minimisé (l'objectif ultime est de 0 %) • Une proportion croissante (objectif ultime 100%), de la pêche, du commerce et de la consommation de l'anguille démontre son engagement en faveur de la protection et de l'utilisation responsable en répondant à la norme SEG • Le Sustainable Eel Group défend avec succès la protection, l'utilisation durable et le rétablissement de l'anguille auprès des gouvernements et des parties prenantes.
Économique	• Valeur totale des ventes d'anguilles (certifiées, non certifiées, de consommation et de repeuplement) €. • Les sources d'impacts négatifs sur les populations d'anguilles sont minimisés, • Les moyens de subsistance de ceux qui pêchent et commercent de manière responsable avec l'anguille sont maintenus.

1) https://www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system
2) https://europe.wetlands.org/news/wetlands-international-europe-launches-swimways-network-aimed-at-boosting-migratory-fish-conservation

La norme du SEG
Un code de conduite pour un secteur responsable de l'anguille

Tous droits réservés: ©Sustainable Eel Group
Version 7.4
Mai 2025

Pour plus d'information, voir:
www.sustainableeelgroup.org
Ou contactez-nous à:
standard@sustainableeelgroup.org

Adresse de domiciliation :
Sustainable Eel Group VZW
Rond Point Schuman 6
Box 5
1040 Bruxelles
Belgique

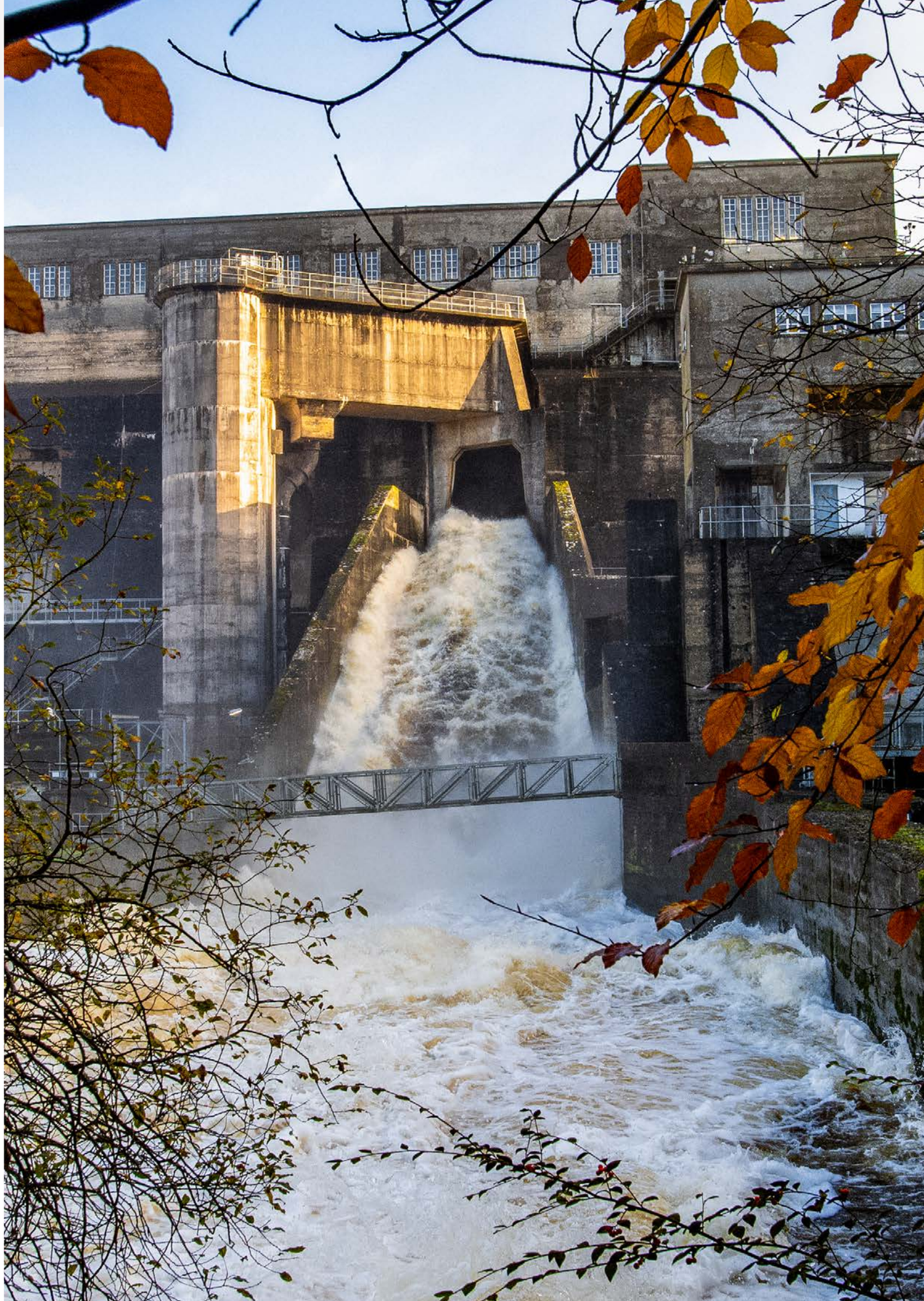

Sustainable *Eel* Group

LA NORME DU SEG © 2025